

PÊCHE ET AQUACULTURE MAGAZINE

n°1
Juin 2011
Publication gratuite



Service de la Pêche
PIHA RAVA'AI

www.peche.pf

Sommaire

PECHE HAUTURIERE

- 7 à 16 : Bilan et perspectives de la pêche hauturière
- 17 à 19 : La pêcherie hauturière polynésienne - Bilan 2010
- 20 : Compte rendu de rencontre à la mer
- 21 : Zone spéciale de gestion de la poche de haute mer orientale
- 23 : Le Comité interprofessionnel
- 24 - 25 : L'Organisation des Producteurs (OP)
- 26 - 27 : La régularisation des titres de navigation des capitaines de thoniers
- 28 - 29 : Qu'est-ce qu'un observateur ?
- 31 à 37 : La pêche hauturière dans la région



PECHE COTIERE

- 4 à 5 : TAHITI DCP 2011
- Second colloque international "Pêches thonières et DCP"**
- 40 à 42 : Programme DCP en Polynésie française



LES BREVES

- 44 - 45 : Les brèves

RECETTE

- 46 : Recette *"Goujonettes de marlin sauce tartare"*



Edito

Iaorana,

Cette nouvelle revue, intitulée « Pêche et Aquaculture, Magazine », est la suite logique du périodique publié par le service de la Pêche « Te ve'a tautai ». Avec une présentation améliorée : de meilleures illustrations, un nombre de pages plus grand, des données statistiques plus nombreuses, cette première parution reprend les grandes orientations fixées pour 2011 dans la filière halieutique. Destinée aux professionnels comme au grand public, cette revue « new look », présente toutes les facettes de la pêche moderne.

Au sein du secteur primaire, la pêche constitue en effet un vecteur essentiel de notre développement endogène, capable de répondre à la fois à la demande intérieure, tout en réduisant ainsi notre dépendance à l'égard de l'extérieur, mais aussi et surtout, à asseoir nos exportations au travers d'une production de qualité fort prisée sur le marché international.

En effet, nos exportations sont en augmentation de près de 32% en 2010, soit une valeur de 462 millions CFP contre 340 millions CFP en 2009. Avec une production majoritairement axée sur la pêche de thonidés, la qualité « sashimi » est de plus en plus recherchée et l'exportation de thons entiers ou en longues (rouge ou blanc) ne cesse de croître. Cependant, nous devons encore améliorer notre filière pour garantir un approvisionnement régulier des marchés extérieurs. Pour ce faire, nous devons optimiser l'outil de production, au travers d'un meilleur encadrement de l'activité et d'une plus grande professionnalisation de la filière.

Ainsi cette année, plusieurs ministères et services ont travaillé, ensemble, pour voir aboutir enfin, le « Statut du marin pêcheur » qui contribuera à favoriser la situation socioprofessionnelle des acteurs du métier.

La formation demeure l'élément clé d'une exploitation optimale des outils de production. C'est une priorité du ministère et du gouvernement. Ce développement de la filière sera mis en œuvre grâce à l'Institut de la Formation Maritime, Pêche et Commerce (IFMPC). La recherche est aussi une autre composante du développement durable, qui doit être soutenue constamment.

Enfin, l'exploitation de nos ressources doit être raisonnée, car face à l'exploitation intensive des stocks mondiaux de poissons, nous devons protéger notre capital le plus précieux : l'océan et ses richesses.

Cette nouvelle revue, qui illustre le dynamisme du secteur, vous détaillera au fil de ses parutions, les enjeux et les avancées du développement de notre ressource halieutique.

Je souhaite longue vie à « Pêche et Aquaculture, Magazine » et plein essor à notre filière pêche et à tous ses acteurs.

Temaui FOSTER



Temaui FOSTER
Ministre des ressources marines,
en charge de la perliculture,
de la pêche et de l'aquaculture
et des technologies vertes

Publication gratuite éditée par le service de la Pêche.
B.P. 20, 98713 Papeete - TAHITI
Polynésie française
Imm. JB Lecaill, 2ème étage à Fare-Ute
Tél. : (689) 50 25 50 – Fax. : (689) 43 49 79
Email : spe@peche.gov.pf
Site Internet : <http://www.peche.pf>

Tirage : 2.000 exemplaires.

Réalisation : Tiare PENILLA Y PERELLA avec la collaboration de Christophe MISSELIS (Pêche hauturière), Mainui TANETOA (Pêche côtière) et Marie SOEHNLEN (Pêche hauturière), agents du service de la Pêche et Marc TAQUET (Ifremer).

Crédits photos : sauf mention, CPS Nouméa, Ifremer, MRCC, Frédéric PAYET et le service de la Pêche.

Impression : Seripol/Polypress

28 novembre
au
2 décembre

TAHITI DCP 2011

Second colloque international "Pêches thonières et DCP"

Le phénomène naturel de regroupement de poissons pélagiques comme les thons, les dorades coryphènes, les requins, les marlins, etc. autour d'objets flottants au large des côtes, est connu des pêcheurs depuis l'antiquité.

Les progrès techniques pour la fabrication de grands filets après le milieu du vingtième siècle ont permis d'exploiter ce phénomène agrégatif à plus grande échelle autour d'objets flottants d'abord côtiers (Philippines, Indonésie) puis plus au large en pleine mer.

On estime actuellement que près de 40% des captures mondiales de thons tropicaux (Albacore, Listao, Patudo) sont réalisées sous ces objets flottants, communément désignés sous le sigle DCP « Dispositifs de Concentration de Poissons » (en français) ou FAD, pour Fish Aggregating Devices (en anglais).



Ce phénomène d'agrégation des grands poissons pélagiques est utilisé à deux échelles très différentes :

► En zone côtière, par les pêcheurs de proximité qui ancrent des DCP sur des fonds allant de 50 à 2500 mètres de profondeur favorisant ainsi la concentration des thonidés dans des zones privilégiées connues des pêcheurs pour des sorties journalières. Dans ce cas, le DCP peut être considéré comme un outil de gestion efficace de la petite pêche, permettant un report de la pression de pêche de la côte vers le large, favorisant ainsi la capture d'espèces moins sensibles (les pélagiques) à cette échelle d'exploitation.

► Au large, en zone hauturière, par les thoniers senneurs océaniques qui utilisent les DCP dérivants, munis de balises électroniques de repérage permettant une exploitation à grande échelle des stocks de thonidés. Par le volume des captures qu'il engendre au niveau mondial dans les 3 océans, l'utilisation massive de DCP dérivant mérite d'être étudiée de façon plus approfondie pour mieux évaluer les impacts potentiels de cette technique de pêche en termes de risque de surexploitation des stocks et de déséquilibre des écosystèmes concernés (notion de piège écologique).



DCP léger

Par la mise en commun des expériences à l'échelle internationale, ce colloque répond donc à quatre objectifs principaux :

1. Assurer un partage des connaissances permettant de soutenir un développement cohérent et maîtrisé de l'outil DCP ancré au bénéfice des petites pêcheries insulaires tropicales,
2. Mieux comprendre et mesurer les risques induits par l'utilisation massive, à grande échelle, de DCP dérivants, par les flottilles de thoniers senneurs océaniques.
3. Quel que soit le type de DCP ancré ou dérivant, progresser sur la définition et la mise en œuvre de techniques de pêches permettant d'éviter les prises accessoires et les captures accidentelles d'espèces marines sensibles comme les mammifères marins, les tortues et les requins.
4. Mieux comprendre pourquoi les poissons s'agrègent autour de ces objets flottants et quelles peuvent être les conséquences du déploiement de DCP sur l'écologie des espèces.



Tuna Fisheries and FADs

Ce colloque a pour objectif de dresser un bilan, sous forme de synthèse régionale, de l'exploitation des grands poissons pélagiques à l'aide de DCP ancrés et dérivants à l'échelle mondiale.

Organisation des sessions

- Session 1 - Synthèses régionales de l'usage des DCP ancrés et dérivants.
- Session 2 - DCP ancrés et pêches côtière : Technologies et pêches
- Session 3 - DCP dérivants et pêche lointaine : impacts sur les écosystèmes
- Session 4 - Systèmes halieutiques et socio-économique (DCP ancrés et dérivants)
- Session 5 - Compréhension du phénomène agrégatif (DCP ancrés et dérivants)
- Session 6 - Posters

La technologie, les méthodes de pêche, l'impact sur les ressources, le comportement agrégatif des poissons et les aspects socio-économiques de l'utilisation des DCP seront les principaux thèmes développés.

Une plateforme technique sera spécifiquement organisée en collaboration avec *Tahiti Fa'ahotu* (www.tahitifaaahotu.pf) pour permettre aux fournisseurs de matériel et de technologie en rapport avec cette activité de présenter leurs nouveaux produits et ou services.

Ce colloque est co-organisé par le service de la Pêche, l'Ifremer et la Communauté du Pacifique (CPS). Plus de 150 participants venant des 3 océans (Pacifique, Atlantique et Indien) ainsi que de Méditerranée sont attendus.

Un Comité de pilotage, présidé par le chef du service de la Pêche ainsi qu'un Comité scientifique, présidé par le directeur du centre Ifremer de Vairao, ont été constitués comme suit :

Comité de pilotage

Stephen Yen Kai Sun
Michel Blanc
Priscille Tea Frogier
Loïc Gourmelen
Pierre Mery
Christian Moretti
Bruno Peaucellier
Tiare Penilla y Perella
Mainui Tanetoea
Marc Taquet
Bruno Ugolini

Comité scientifique

Marc Taquet
Michel Blanc
Laurent Dagorn
Jean-Claude Gaertner
René Galzin
Paul Gervain
Olivier Guyader
Martin Hall
Kim Holland
David Itano
Beatriz Morales-Nin
Lionel Reynal
Alain Fonteneau



DCP dérivant

Photo : Frédéric Bassemayousse/Photococans/WWF

Inscription et appel à contribution

Les participants sont invités à se rendre à l'adresse <http://fads2011.sciencesconf.org> pour :

- S'enregistrer sur l'outil de gestion du colloque (login et mot de passe)
- Saisir leur fiche d'inscription (s'inscrire)
- Soumettre leurs contributions (résumés)

Pas de frais d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre 2011. Passé ce délai, aucune garantie d'inscription ne pourra être fournie.

Informations pratiques

Tous les documents relatifs à la conférence sont disponibles sur le site : www.peche.pf

Pour toute demande d'information complémentaire vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : Tahiti.dcp.2011@ifremer.fr

La conférence-atelier « **Tahiti DCP 2011** » se déroulera à Arue, à 7 km du centre-ville de Papeete, au :

RADISSON PLAZA RESORT TAHITI
Tél. : (689) 48 88 04 - Fax : (689) 48 88 89
Email : resmanager@radisson-tahiti.pf
www.radisson.com/tahiti



Bilan et perspectives de la pêche hauturière

PÊCHE
HAUTURIÈRE

Les 20 ans de l'industrie de la Pêche Hauturière en Polynésie française

Riche de ses 5 millions de km², la Polynésie française a misé en partie sa reconversion économique, définie dans la loi d'orientation de 1994, sur l'exploitation des ressources du large et plus particulièrement sur le thon. La pêche hauturière en Polynésie française est une filière économique dans laquelle le pays a consacré beaucoup d'investissements mais n'a jamais atteint le niveau de développement espéré au départ. La pêcherie est jeune, elle a tous juste 20 ans. Ce sont plus de 8 milliards CFP qui ont été investis dans la filière avec notamment 2,1 milliards CFP consacrés au port de pêche de Papeete au travers d'investissements publics et 5,6 milliards CFP dans la flotte de pêche.

Si l'ensemble des conditions de pêche, et donc des niveaux de captures initiaux avaient duré dans le temps, la filière serait rentable. Les rendements de pêche du début laissaient présager une filière rentable qui devait permettre d'amortir les investissements sans trop de difficulté.

Malheureusement, la flotte de 60 thoniers, de 13 à 25m, partant de 2 semaines à trois mois en mer, n'a pas su adapter ses stratégies de pêche pour maintenir un niveau de capture suffisant en 2003 quand les rendements ont chuté brutalement. Les bateaux ont moins débarqué de poisson au port de pêche, alors que le pays achevait la construction des premiers ateliers export.

La flotte thonière polynésienne n'a pas encore le recul des grandes flottes qui traquent les thons d'un bout à l'autre du Pacifique depuis plus de 60 ans. Seuls quelques pays asiatiques ont cette longue expérience dans ce grand océan ; les pays insulaires, comme le nôtre, n'ont pas construit de bateaux ayant une autonomie suffisante pour traquer le poisson d'un bout à l'autre du Pacifique.

L'exploitation des ressources hautement migratrices donne lieu à une véritable chasse des bancs de poissons, qui bougent sans cesse, migrant vers des zones de reproduction et des zones où abondent les proies. Si l'on prend l'exemple du thon blanc, les grandes routes migratoires ne sont pas connues, mais les scientifiques et les pêcheurs savent que les adultes sont pêchés à nos latitudes, alors que les plus petits de 8 à 10 kg sont pêchés à la traîne aux latitudes de la Nouvelle Zélande, et il semblerait que la grande zone de reproduction soit située dans les eaux tropicales du Pacifique Ouest. L'expérience des pêcheurs est donc capitale pour trouver les grandes concentrations de poissons, et cette expérience ne s'acquiert qu'avec le temps, même si de nombreux outils

technologiques existent aujourd'hui pour nous aider dans cette chasse, les informations sur les conditions de l'océan restent que partielles et sont loin

d'expliquer la complexité de cet environnement hyper vaste.



Aujourd'hui, la situation a quelque peu évolué, avec des rendements meilleurs depuis 2008 pour l'ensemble des bateaux. Cependant, le port reste sous approvisionné et les charges d'exploitation demeurent élevées pour les faibles quantités traitées par les mareyeurs. La filière congelée, sur laquelle ont misé plusieurs investisseurs, s'est effondrée. Les trop faibles rendements n'ont pas permis à ces bateaux d'être rentables dans la production de longues congelées, achetées à moindre prix au kg que le thon frais. Les bateaux « congélateurs » qui ont passé le cap de cette crise, ont dû orienter leur production sur du frais pour s'en sortir.

Ainsi d'une prévision de production de 6000 tonnes en congelé et 5000 tonnes en frais au début des années 90, nous sommes à 4894 tonnes en frais et 498 tonnes en congelé en 2010.

Quand le poisson est revenu en 2008, tous les bateaux produisaient en frais. Le marché local s'engorgea très vite à la saison du thon blanc (juin-juillet), et s'engorge depuis toujours très rapidement quand les rendements sont forts. L'export n'arrive pas toujours à absorber le « surplus », et les prix d'achat aux armements fluctuent très rapidement.

Néanmoins, la filière s'organise, les armements s'équipent, le port de pêche est repris en main. La baisse des capacités de financement public et la très possible réorientation des aides dédiées au secteur, font qu'à l'avenir la filière devra trouver certainement un autre équilibre, et aura pour tâche d'assurer sa propre rentabilité.

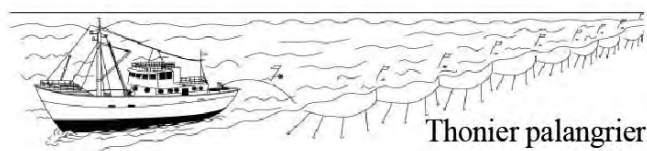


Bilan

La production

L'activité de la filière repose essentiellement sur la capture des thons. Cependant, ces espèces sont des grands migrateurs. Ils sont capables de traverser le Pacifique et empruntent des routes que nous ne connaissons pas et qui sont dépendantes des conditions océanographiques.

La Polynésie française a fait le choix d'exploiter ses ressources hauturières avec un engin de pêche appelé « palangre » ou « longline » en anglais. Cet engin est une ligne de plusieurs dizaines de km de long déployée en plein océan, sur laquelle sont accrochés 1500 à 2500 hameçons.

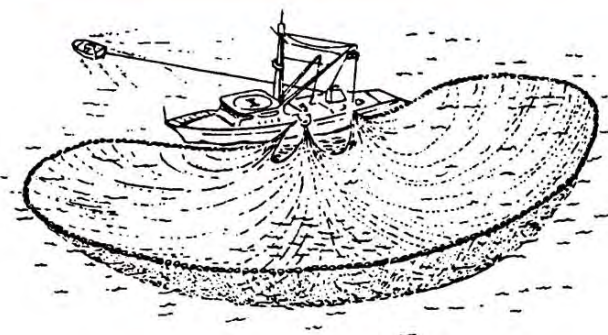


Thonier palangrier

Le gouvernement a prohibé l'utilisation de la senne de haute mer depuis les années 80, favorisant ainsi le développement d'une technique de pêche plus « responsable » et en tout cas moins dévastatrice pour l'environnement et les ressources en thon.



Thonier senneur



Les années d'abondance

La pêcherie palangrière polynésienne a vu le jour au début des années 90. L'espèce la plus abondante et la plus facile à cibler aux latitudes de l'archipel de la Société est le thon blanc, qui est devenu donc l'espèce phare du développement de notre pêcherie. Les Marquises à contrario disposent de peu de thon blanc mais d'une ressource importante en thon à chair rouge et en particulier en thon obèse (ou « bigeye » en anglais). Les capitaines de thoniers ciblent essentiellement le thon blanc (60% des captures) et très peu le thon à chair rouge, 500 tonnes par an alors que la Polynésie dispose d'un quota régional de 2000 tonnes de « bigeye ».

Le pays crée en 1998 la SEML Tahiti Nui Rava'ai (TNR) qui lance un vaste programme de défiscalisation et entreprend la construction de 43 palangriers. La création de TNR permet aux armateurs/capitaines de bonitiers, d'investir sans trop d'apport personnel, dans un thonier de plusieurs dizaines de millions cfp voire de plus de 100 millions.

Parallèlement à ce programme d'investissement, le pays investit dans le port de pêche qui est construit sur des fonds publics (85% provenant de l'État) et qui est confié en gestion à la CCISM. Le port de pêche abrite 12 ateliers de mareyage aux normes export, 2 tours à glace produisant 35 à 40 tonnes de glace par jour, et d'un bâtiment de mareyage conçu pour l'export de longues congelées directement à bord des bateaux.



Port de pêche de Papeete

La mise en place de cette politique de développement signe l'arrêt des accords de pêche avec les Coréens et les Japonais, le pays optant pour un développement endogène et refusant de vendre l'accès de sa zone aux grandes flottilles étrangères (contrairement à ce que font beaucoup de pays insulaires plus à l'Ouest).

La chute des rendements en 2004

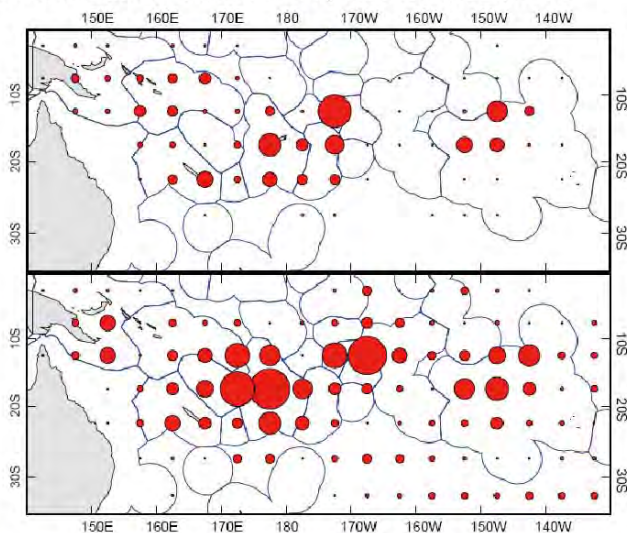
Alors que la flottille monte en puissance, que les prévisions se fondent sur des rendements moyens de la période 97-02, fin 2003 les rendements chutent (divisés par 3) et le thon blanc semble désert les zones de pêche habituelles. Cet effondrement est également ressenti chez nos voisins du Pacifique Ouest, mais de manière moins intense que pour notre flottille.

Jusqu'à aujourd'hui, aucune explication claire sur cette chute ne peut être avancée, mais il est probable que plusieurs effets combinés influencent les rendements. D'une part, il est évoqué l'idée que les thoniers aient pêché les poissons les plus sédentaires du stock, qui migraient très peu, préférant rester autour des îles, d'où les forts rendements des premières années, d'autre part, un effet climatique plus général de type Nino/Nina est également accusé. L'ensemble de ces facteurs aurait eu pour effet de coincer la ressource à l'Ouest, en tout cas loin de Papeete, comme nous l'ont démontré certains modèles scientifiques.

Les producteurs n'avaient pas anticipé cette crise et comme toute nouvelle pêcherie pensaient que la ressource était quasiment inépuisable, en tout cas à notre petite échelle insulaire. Cette chute des rendements a engendré un effondrement de la trésorerie des sociétés d'armements et l'exploitation des outils de production n'est plus optimisée. Les thoniers passent plus de temps à terre qu'il ne faudrait, la crainte des marées négatives, c'est-à-dire sans bénéfice, plane au-dessus du port de pêche de Papeete.

La situation régionale

La Polynésie française n'est pas le seul pays insulaire de la région à se lancer dans l'exploitation d'une flottille de palangriers hauturiers et dans le développement d'une filière économique fondée sur la pêche semi-industrielle. Dès le début des années 2000, les états insulaires à



Évolution de l'effort de pêche déployé (nombre d'hameçons mis à l'eau par an) par les pays insulaires entre 1998 (en haut) et 2008 (en bas)



l'Ouest de notre zone et qui sont à nos latitudes (Cook, Fiji, Samoa, Tonga...) mettent en place des thoniers, essentiellement de pêche fraîche, pour exploiter également la ressource en thon blanc du Pacifique Sud.

Les pays insulaires peuvent être classés en deux catégories : ceux qui décident, comme la Polynésie française, de développer une pêcherie de palangriers pour développer une véritable filière de savoir-faire et ceux qui choisissent plutôt de vendre leurs eaux à des flottilles de pêche étrangères, et plus généralement asiatiques. Les pays situés aux latitudes de Tahiti développent des pêcheries de palangriers pour cibler une ressource présente en profondeur, alors que les pays situés à proximité de l'équateur vendent des accords de pêche à des flottilles étrangères de senneurs, qui représentent des plus grosses industries.

L'amélioration ressentie depuis 2007

Nous observons un retour à une situation plus « normale » à partir de la fin 2007, sans retrouver toutefois les niveaux de rendement d'avant la crise. Cette fluctuation et ce retour du poisson dans les zones de pêche habituelles n'ont pas trouvé d'explication scientifique. Nous supposons que le poisson était « coincé » plus à l'Est, dans des zones trop peu fréquentées par les thoniers.

Malheureusement, la filière se relève difficilement de ces années de pénurie, et le manque de trésorerie général des entreprises accentue les difficultés. Les bateaux passent beaucoup plus de temps à quai et n'arrivent plus à avoir de schéma d'exploitation optimal.

L'exploitation des outils de production n'étant plus optimale, les grossistes n'arrivent plus à maintenir ni maîtriser leurs marchés (en particulier l'export, touché de plein fouet par l'irrégularité des approvisionnements).

La Commercialisation

L'émergence de nouveaux marchés



Dans les premières années de développement de la flottille, la mode du thon cru est apparue à Tahiti. La consommation locale de produits du large a atteint près de 6.000 tonnes en 2002, pour n'atteindre aujourd'hui que 4500 tonnes.

La filière sashimi sur le marché local

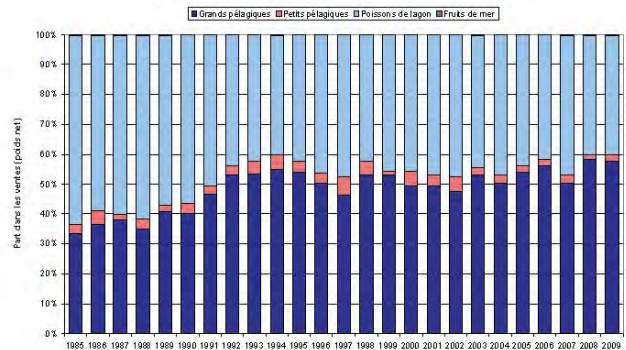
Le développement de la pêche palangrière, apporte sur le marché local, des quantités importantes de produits jusque là très peu commercialisés. En dehors de certaines espèces de poissons peu connues jusqu'alors, c'est véritablement l'émergence des produits à base de thon cru, comme le sashimi / tartare / mi-cuit, qui attire le consommateur et développe considérablement la consommation sur le marché local.



Le développement de l'export

Parallèlement au développement du marché local, l'export se développe sur la base de deux produits qui connaissent un succès grandissant sur les marchés extérieurs : le thon rouge frais, expédié entier sur les marchés américains; et la longe de thon blanc congelée à bord, qui pénètre les marchés européens.

Composition des ventes de produits de la mer dans les marchés municipaux



Évolution de la proportion des ventes de poissons pélagiques (du large) dans les marchés municipaux de Papeete, Pirae et Uturoa

La concrétisation d'un véritable « savoir-faire »

La longe congelée bord :

Dans les années 90, les palangriers polynésiens sont les premiers au monde à réaliser de la longe de thon blanc « congelée bord. » Les navires sont de véritables petites usines et sont capables de vendre directement leur production à l'export sans nécessairement passer par un atelier de mareyage. Ce produit connaît un succès grandissant sur les marchés européens et pénètre peu à peu les circuits de la grande distribution. Le consommateur européen connaît le thon blanc puisqu'il est également pêché sur la côte Atlantique. Il trouve ainsi un produit découpé sur ses étals, prêt à l'emploi et d'une qualité remarquable par rapport aux poissons frais produits en France.



Palangrier congélateur de retour au port

La transformation à terre :

Deux usines ont été construites dans le pays : une usine de transformation et fumoir aux normes européennes, avec la confection de produits élaborés (recettes de fumage, mi-cuit), et de longe de thon blanc sous vide, et une usine aux normes européennes de découpe en steak et de conditionnement « prêt à l'emploi » des longes de thon congelées produites à bord. En dehors des produits très élaborés comme le fumage, les longes fraîches ou congelées visent le marché de la grande distribution.

L'effondrement des marchés

La baisse de la production à partir de 2003 engendre un sous approvisionnement des marchés (local et export).

Sur le plan local, les consommateurs ne s'y retrouvent plus, doivent faire face à des prix plus importants et alors qu'ils s'étaient habitués à consommer régulièrement du poisson du large, se voient contraints de se rabattre sur des produits meilleur marché. Les volumes écoulés sur le marché local sont ainsi réduits, et l'export devient un circuit de distribution impossible à approvisionner en raison des cours pratiqués sur le marché intérieur. Les exportations des produits de la pêche, comme d'autres produits locaux, doivent faire face à une concurrence internationale forte et fondée sur des coûts de production moindres. L'export est donc moins rémunérateur que le marché local.

Les clients à l'export lâchent peu à peu la Polynésie française et recentrent leurs approvisionnements vers d'autres pays, qui en plus d'avoir une production régulière, produisent moins cher. Le savoir-faire sur la filière congelée perd peu à peu du terrain par rapport à nos concurrents extérieurs et les parts de marché que nos exportateurs avaient mis du temps à construire sont perdues.

L'augmentation des charges d'exploitation et de la concurrence internationale

Les équipements modernes du port de pêche de Papeete abritant des bâtiments de mareyage aux normes internationales (normes sanitaires européennes) entraînent des charges élevées qui accentuent la crise. Au-delà de l'évolution des pratiques de travail et de la possibilité qui est offerte de pouvoir exporter en Europe, ces nouvelles infrastructures coûtent chères aux mareyeurs sans être compensées par les quantités traitées espérées.

La concurrence internationale s'installe, en particulier aux États Unis, qui sont alimentés par nos voisins du Pacifique, mais également sur l'Europe, avec de plus en plus de pays qui se positionnent sur le marché de la longe congelée de thon blanc.

Résumé

- un meilleur équilibre des systèmes de production (frais/congelé) et des exports plus structurés au départ.

Telle que conçue initialement, la flottille palangrière était constituée d'une moitié de navires de pêche fraîche et d'une moitié de navires congélateurs, qui dédiaient plus de 90% de leur production à l'export. Les congélateurs n'entraient pas directement en concurrence avec les thoniers de pêche fraîche, et étaient dédiés à des campagnes longues de manière à remplir leur cale de longes congelées, qui n'étaient et ne sont pas vendues sur les mêmes marchés que la filière en frais.

En conséquence, les différents marchés étaient approvisionnés de manière régulière et sans engorgement et l'export était alimenté par la production en congelé qui était produite jusqu'en 2004.

- des charges en fonctionnement moindres
Les congélateurs avaient les agréments nécessaires pour exporter directement sans nécessairement transborder la production dans un atelier de mareyage.

Les 6 premiers ateliers du port de pêche avaient des loyers très faibles et des charges peu élevées. La mise aux normes européennes des ateliers tire la filière vers le haut mais engendre des investissements importants, des coûts de fonctionnement supérieurs et des qualifications qui n'existaient pas jusqu'à présent.

- Rentabilité des entreprises et bonnes parts de pêche avant 2003

La filière était rentable, les parts de pêche très honorables et le mareyage très lucratif. Avec l'effondrement des rendements, les outils de production sont les premiers touchés ; le manque de trésorerie plombe les armements et petit à petit le mareyage ; la filière est de plus en plus lâchée par le système bancaire.

Les campagnes de pêche n'attirent plus la main d'œuvre qualifiée, les bons marins quittent le métier.

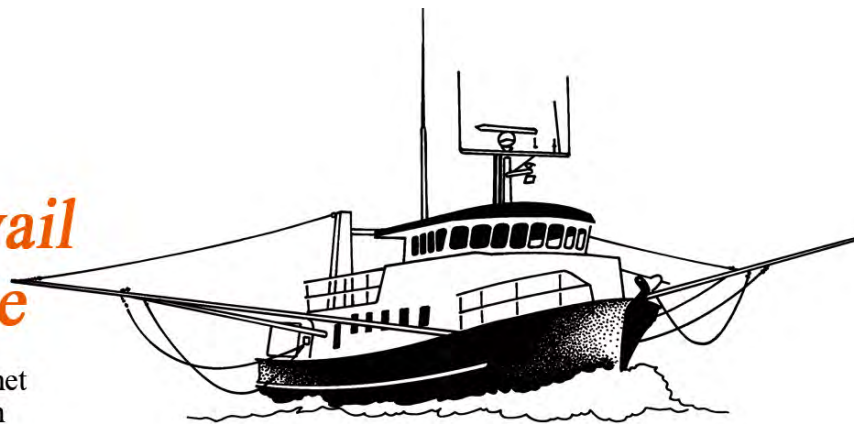
- Retour à une situation plus normale en 2008

Les rendements s'améliorent sensiblement à partir de 2008. Les bateaux congélateurs ont tous réorienté leur stratégie d'exploitation sur la filière en frais. Les engorgements du marché local sont fréquents et l'export, qui a perdu ses marchés, n'absorbe pas aussi facilement qu'au début le surplus de la production qui est débarqué sur le port de pêche de Papeete.

- Manque général de trésorerie dans la filière

La crise aura eu pour effet de couler certains armements et le secteur bancaire lâche peu à peu la filière (perte de confiance). La trésorerie vient à manquer et les bateaux ne reprennent pas la mer aussi rapidement que prévu et ne peuvent plus financer leur avitaillement pour des campagnes longues. Le mareyage subit également cette crise et se retrouve aussi à court de trésorerie.

Les perspectives d'aujourd'hui et le travail du service de la Pêche



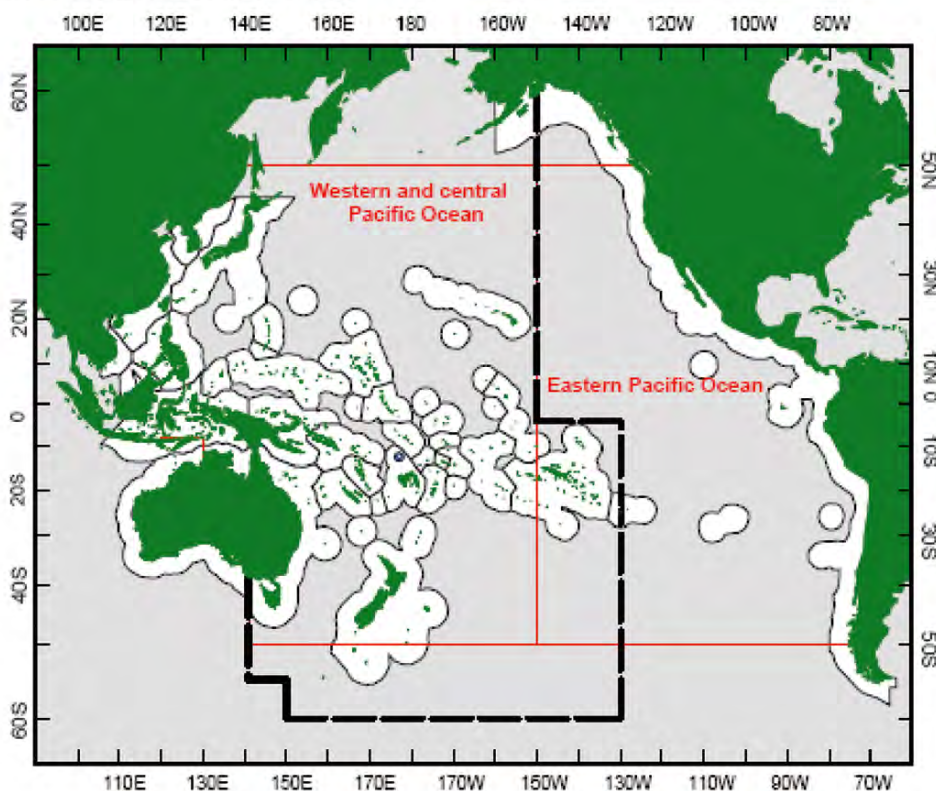
L'organisation de la filière de la pêche hauturière se met en place, après la création de la première Organisation de Producteurs en 2009, le gouvernement crée en 2010 le Comité Interprofessionnel du Marché d'Intérêt Territorial du Port de Pêche de Papeete, dont le rôle est de favoriser l'adéquation entre la production et les besoins des marchés.

Gestion de la ressource et participation à l'effort international

Notre pêcherie thonière évolue dans un contexte régional où l'exploitation des ressources est gérée et réglementée au travers de conventions internationales. Au niveau international sont mises en place des Organisations Régionales de Pêche dans lesquelles les pays côtiers élaborent des règles de gestions et de conservation des ressources.

Nous avons la chance qu'aujourd'hui les stocks soient encore en bon état, et en particulier le thon blanc qui reste modérément exploité – seul le thon obèse est surexploité dans la région, mais nous ne le ciblons pas et n'atteignons même pas le quota de 2000 tonnes qui est alloué au pays.

Le niveau de prélèvement optimal pour la Polynésie française est difficile à évaluer dans un contexte où la pêche régionale est de plus en plus forte. Le chiffre de 13.000 tonnes avancé en 2006, est sans doute mis à mal par l'augmentation du niveau de l'effort de pêche global régional.



Délimitation de l'emprise des deux commissions thonières du Pacifique

La communauté internationale s'organise de plus en plus pour lutter contre les pêches illicites et les mesures de contrôle et de surveillance sont constamment renforcées. Notre pêcherie doit se soumettre aux déclarations régionales et doit en particulier se soumettre à la mise en place d'un système de suivi satellitaire (VMS). Le système d'aide pour l'investissement dans cet équipement est d'ailleurs maintenu jusqu'à fin 2011.

Il est important que le pays et les professionnels s'impliquent dans les commissions régionales pour suivre et participer à la gestion de ces ressources communes aux pays de la région et du monde.

Le pays maintient le programme « observateur » sur le port de pêche et le bureau d'« aide à la pêche » qui reste un lieu privilégié d'échange d'information pour les capitaines.

Relancer la production en congelé

Le développement de la flottille thonière s'est fait à partir de deux types de navires et donc sur deux types de produits : les navires de pêche fraîche et les congélateurs, qui découpent et congèlent les longes de thon directement à bord.

Depuis plusieurs années, l'activité en congelé n'a cessé de décroître (baisse des prix à l'international et baisse des rendements) et petit à petit les plus gros thoniers ont réorienté leur activité sur la pêche fraîche, entrant ainsi en concurrence avec les navires initialement destinés à cette production.

Il est primordial et urgent que les thoniers équipés de congélateurs retournent vers une production en congelé. Cependant les armateurs ne trouvent plus d'équipages locaux pour embarquer 2 à 3 mois en mer. Face à ce constat d'échec vis-à-vis de la main d'œuvre locale, la réflexion sur le recrutement d'équipages étrangers est engagée. Ces équipages seraient uniquement destinés aux congélateurs pour une production entièrement exportée qui n'entrerait pas en concurrence avec les produits destinés au marché local.

Sécurisation de la production de glace sur le port de pêche

Le nouveau dispositif de fabrique de glace envisagé sera sous la forme d'une structure de 3 containers de 40', capable de produire 15 tonnes de glace par 24 heures. Cette structure sera installée sur le quai n°2 du port de pêche et offrira l'avantage de pouvoir être facilement déplaçable. En effet, ce dispositif pourra être mis à disposition des thoniers dans des « bases avancées ».

Amélioration de l'efficacité de la criée

L'une des mesures phare envisagée sur le port consiste en l'amélioration des conditions de première mise en vente. L'informatisation du système est une première étape indispensable pour enregistrer les ventes et automatiser les facturations et ainsi développer des outils de gestion efficaces et adéquats.



Amélioration du fonctionnement du port de pêche de Papeete

Depuis 2009, la gestion du port de pêche est confiée à la SEMI du Port de Pêche de Papeete (S3P), dans laquelle ont investi le pays, le Port Autonome, la CCISM, la SOCREDO et quelques investisseurs privés.

La dernière phase du développement du port de pêche de Papeete démarre en 2011. La mise en place d'une troisième unité de fabrique de glace qui permettra de sécuriser le départ en pêche de tous les navires est prévue.

En même temps, la modernisation de la criée est programmée, avec en particulier la mise en place d'une caisse d'avance qui permettra de redynamiser la production en y injectant plus rapidement la trésorerie nécessaire pour repartir en pêche.

Mise en place d'une caisse d'avance pour la vente en criée

La seconde étape consistera à mettre en place une caisse d'avance pour la vente en criée. Le gestionnaire mettra en place une caisse de paiement rapide avec pour objectif de relancer la disponibilité en trésorerie des armements. Les producteurs toucheront en 24 heures les fruits de leurs ventes et pourront repartir plus rapidement en pêche et ainsi améliorer leur rentabilité.

Parallèlement à ces mesures, il est nécessaire que les professionnels continuent à s'organiser et s'entendre sur les conditions de vente de leurs produits. Des efforts doivent être faits pour réguler les débarquements et les approvisionnements des marchés. Le Comité interprofessionnel doit être au cœur de tout ce dispositif.





Mise en place d'un statut des pêcheurs

Au-delà de l'organisation du port de pêche, 2011 sera aussi l'année du statut des Pêcheurs. L'aboutissement de ce travail permettra de redorer l'image du métier et d'offrir un avenir meilleur aux marins, en leur permettant d'accéder aux emprunts bancaires et d'établir des conditions de vie meilleures. Ce statut est une étape essentielle pour la filière et constitue une véritable avancée sociale, indispensable pour construire les bases d'une filière durable.

Mise en place d'un régime des pêches et d'un plan d'aménagement de la pêcherie

La reconnaissance de notre pêcherie en tant que pêcherie responsable et durable et également au cœur des préoccupations. Les pêcheries qui veulent aujourd'hui s'inscrire dans une démarche durable doivent adopter une politique de développement responsable. Cette politique doit être reconnue et sera un atout incontournable pour le maintien et le développement de nos marchés à l'international.

Cette action se concrétisera avec la mise en place d'une écocertification. L'obtention de cette écocertification nécessite la mise en place d'un véritable régime des pêches et de plans d'aménagement de nos pêcheries. Ces plans d'aménagement concerneront à la fois nos ressources hauturières mais aussi nos ressources lagunaires qui sont surexploitées dans les îles hautes les plus habitées.



Mise en place d'un plan d'aménagement et de bases avancées dans les îles éloignées

Il est également important de maintenir l'activité des thoniers, pour ne pas se retrouver de nouveau dans la situation de 2003, avec une ressource hauturière dispersée et absente des zones de pêche habituelle et des thoniers qui n'atteignent plus leur niveau de rentabilité. Notre flottille doit pour cela pouvoir se déplacer et concentrer son activité dans des zones de pêche éloignées de Tahiti. Il est ainsi projeté de mettre en place des bases avancées dans les régions les plus à l'Est et les plus au nord de notre ZEE. Ces bases permettront aux thoniers de se ravitailler et de revenir les cales pleines pour débarquer leurs produits sur Tahiti, et ainsi améliorer leur rentabilité.

Il est néanmoins nécessaire que les armements et les capitaines travaillent de concert, ensemble, pour optimiser la recherche des bancs de thon et dans le cas où une partie de la flottille aurait à se délocaliser. Les professionnels doivent également être capables de cibler d'autres espèces quand les saisons sont mauvaises sur le thon blanc et en particulier exploiter la région des Marquises.

La première mise en vente

L'organisation de la première mise en vente et la stabilisation des marchés sont les deux piliers du développement de la filière. La régulation de la première mise en vente est indispensable au maintien des marchés et de leur niveau de prix.

Une régulation nécessaire et renforcement du rôle du Comité Interprofessionnel

Le comité Interprofessionnel, créé en septembre 2010, doit être un élément central dans l'organisation de la première mise en vente et dans la régulation de la production. Les débarquements ont été trop longtemps aléatoires et non prévisibles, et les marchés n'ont jamais pu être stabilisés. Par conséquent chaque période de fort rendement entraîne toujours des engorgements du marché intérieur.

Un marché local saturé rapidement à cause de prix trop fluctuants

Sans une régulation de la production, les fluctuations trop importantes d'approvisionnement du marché local déstabilisent les habitudes des consommateurs et ne permettent pas une absorption optimale sur le marché le plus lucratif.

Des marchés à l'export qui n'arrivent plus à se développer

Des marchés à l'export sous approvisionnés et donc difficiles à maintenir et à développer, notamment parce qu'ils continuent à être considérés comme une simple soupape de sécurité par rapport au marché local pour les producteurs.

Renforcement des aides à l'export

L'export est et restera un axe de développement fort pour le pays. Notre économie insulaire ne peut se développer sur la base de cette micro-économie locale. L'export est

donc une nécessité et il est primordial de favoriser la reprise d'une production en longues congelées et ainsi réorienter les gros bateaux vers cette activité.

L'export doit être développé, en particulier vers des destinations qui ne sont pas encore complètement exploitées et qui sont plus accessibles que les marchés européens. Il est prévu d'étendre l'aide au fret aérien à toutes les destinations en partance de Tahiti.

Le devenir du frais à l'export

L'export en frais suscite la plus large intervention financière du pays dans la filière (en dehors du gasoil) et représente à lui seul 100 MFCFP d'aides par an (fret, compensation dollar, HACCP et analyses). Sans ces aides, l'approvisionnement de ces marchés est condamné.

Étant donné le contexte financier du pays, l'avenir de ces marchés est limité et les prix proposés par la grande distribution risquent de ne plus être soutenables ; il convient également de faire attention à l'impact du critère « bilan carbone » sur les consommateurs avec les produits polynésiens qui sont vendus après plus de 18000 km d'avion.

Par contre des marchés de niche doivent être développés, offrant une plus grande valeur ajoutée à ces produits frais, reconnu d'une grande qualité par les professionnels européens.

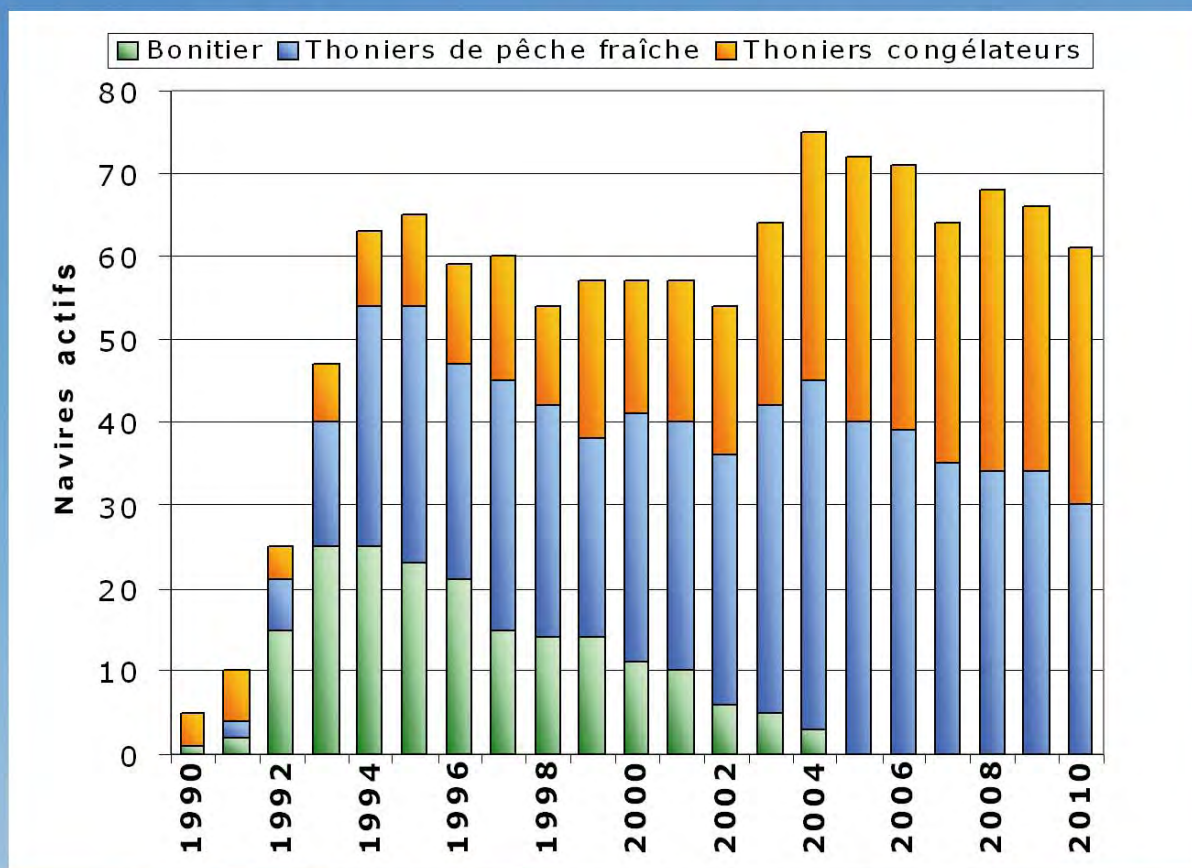


Le devenir du congelé à l'export

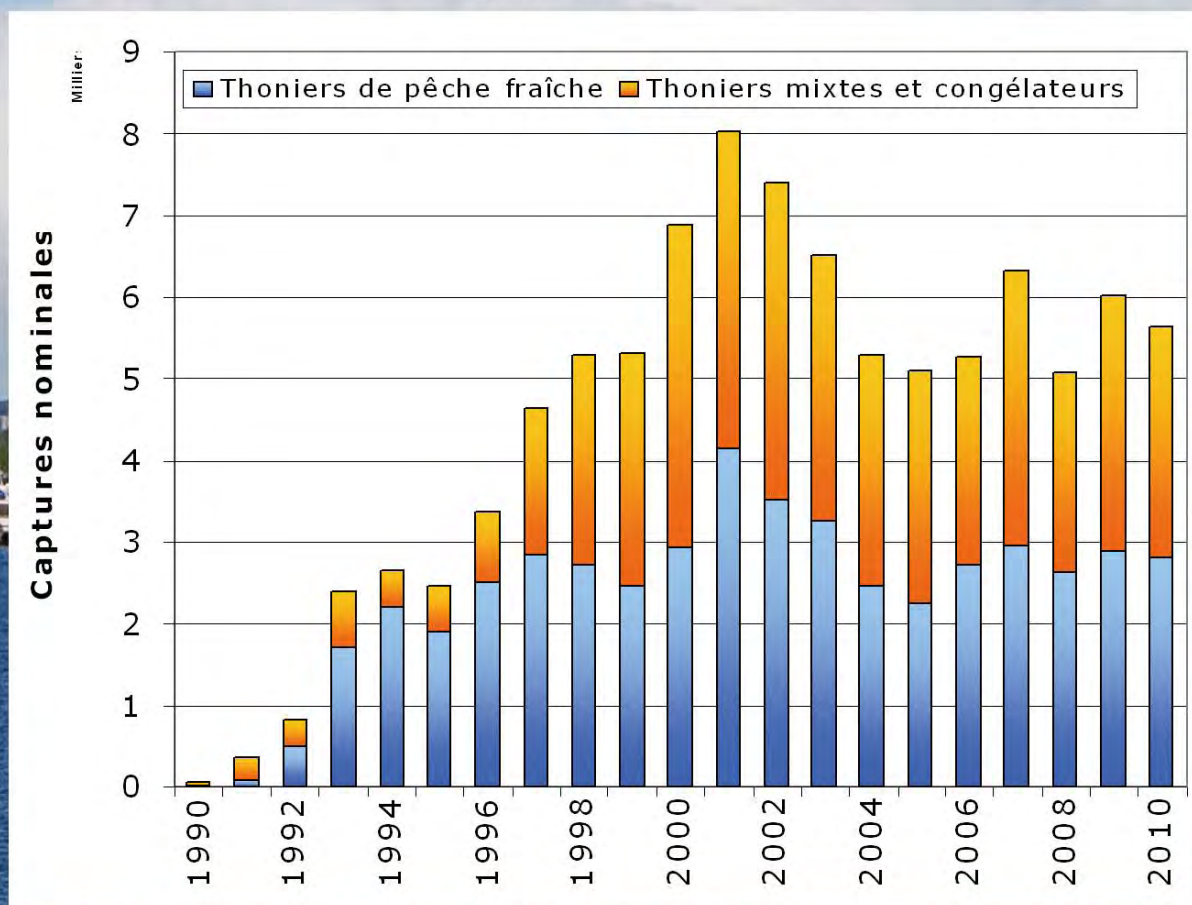
C'est sur cette filière que se fondent les espoirs du pays à l'export. Les produits congelés offrent plusieurs avantages et notamment des durées de stockage plus longues et des coûts moindres de transport. Le pays dispose d'un savoir-faire sur ces produits et d'une connaissance importante des marchés internationaux.



La pêche hauturière polynésienne - Bilan 2010

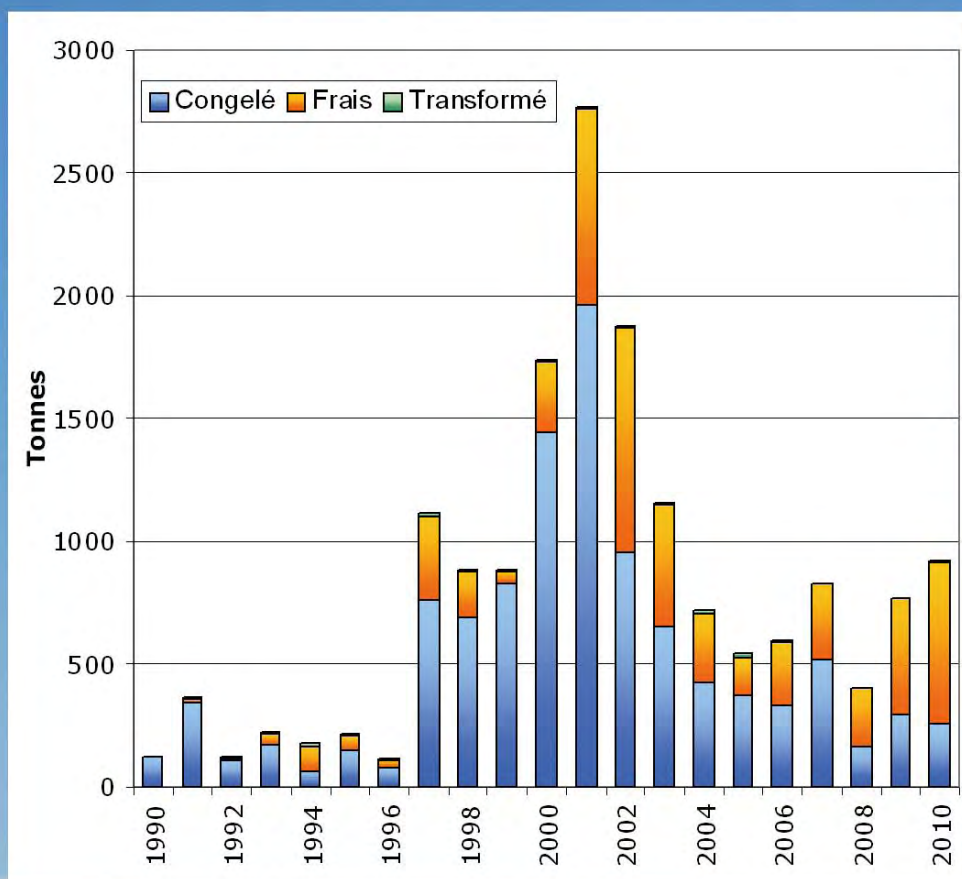


Les catégories de navires hauturiers

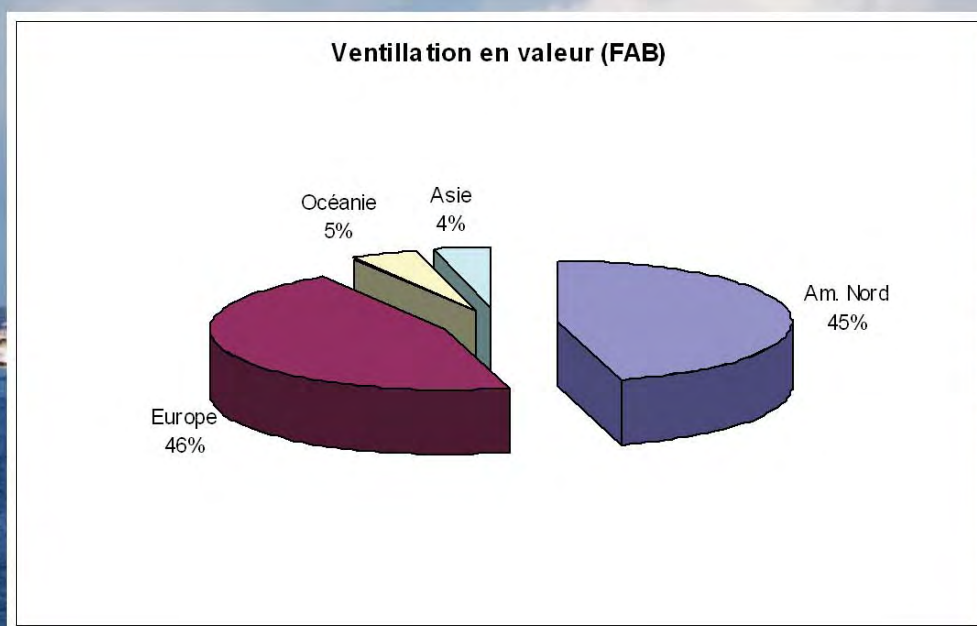


Bilan des captures des thoniers

La pêche hauturière polynésienne - Bilan 2010

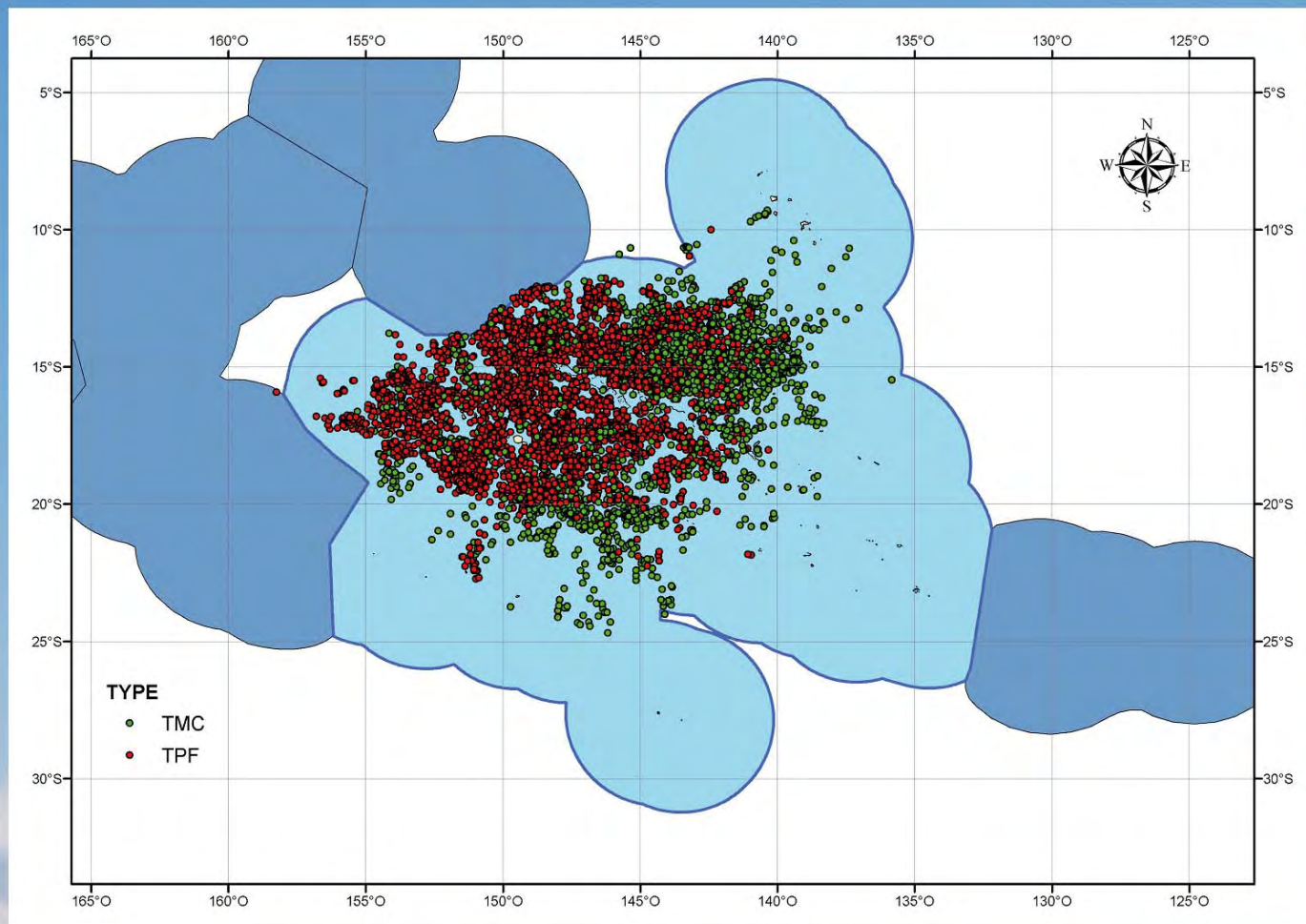


Bilan des exportations des produits de la pêche hauturière

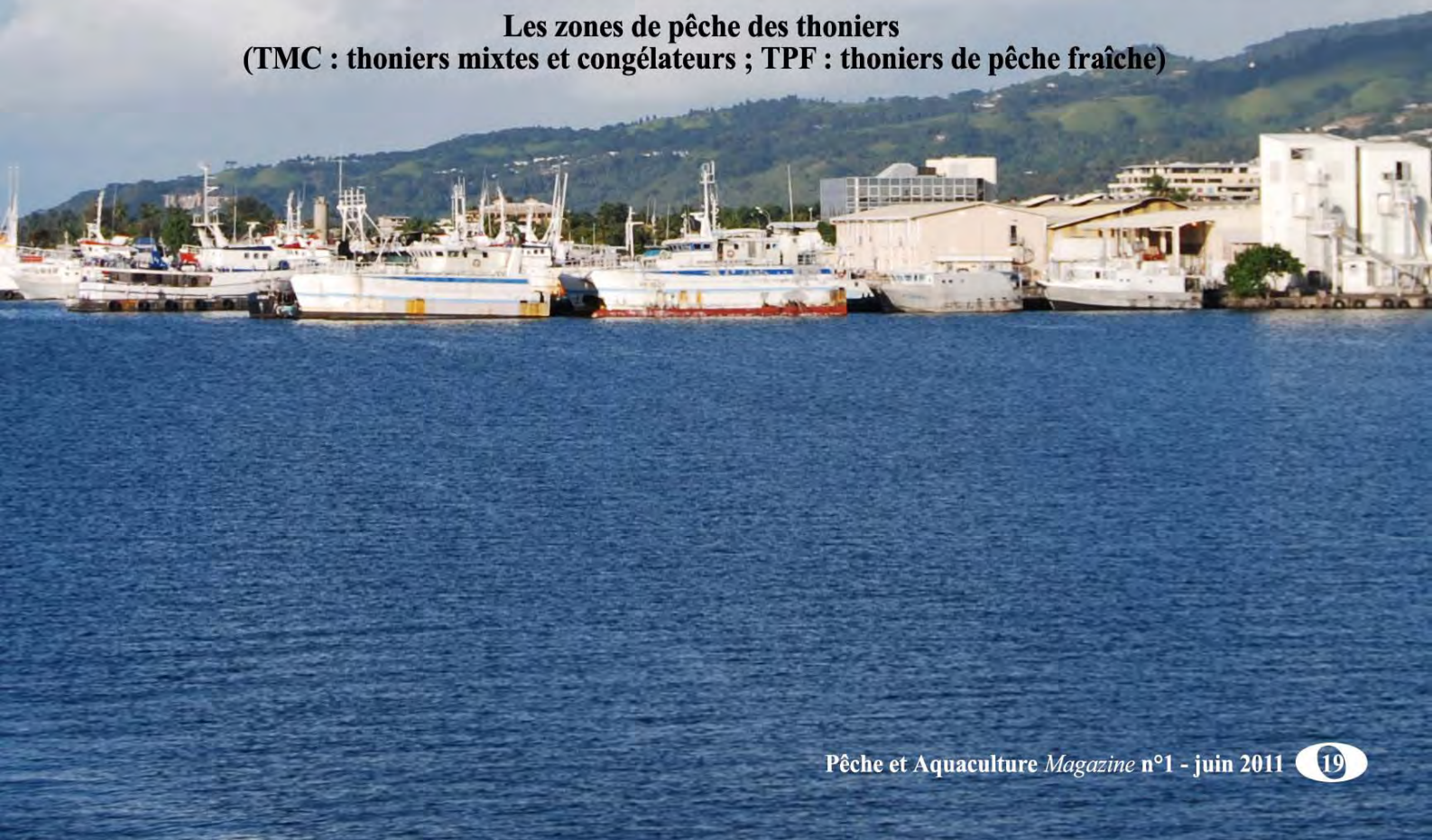


Destination des exportations (ventilées en valeur FAB) en 2010

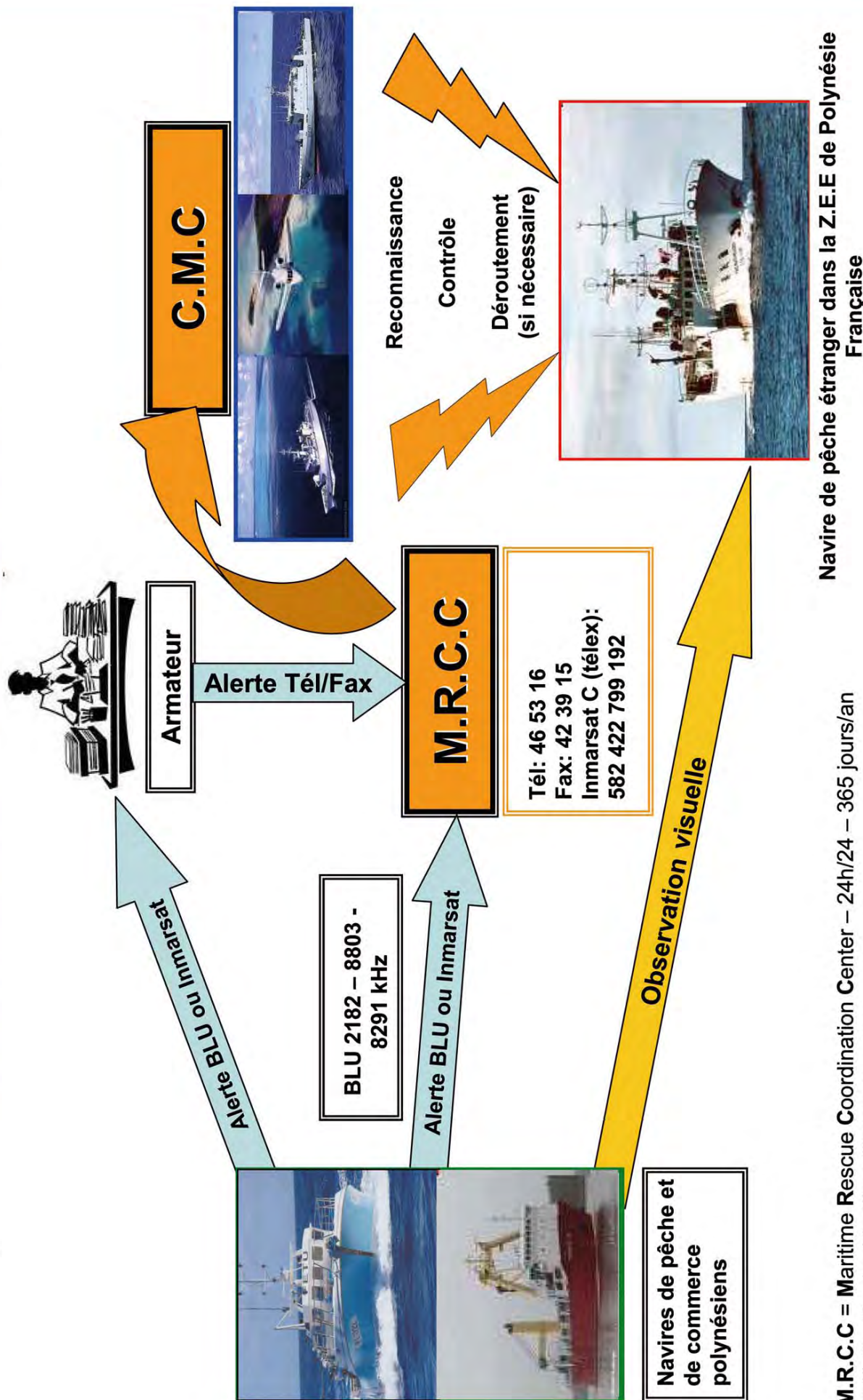
La pêche hauturière polynésienne - Bilan 2010



Les zones de pêche des thoniers
(TMC : thoniers mixtes et congélateurs ; TPF : thoniers de pêche fraîche)



COMPTE RENDU DE RENCONTRE A LA MER



M.R.C.C. = Maritime Rescue Coordination Center – 24h/24 – 365 jours/an
C.M.C. = Centre Maritime Commun

Zone spéciale de gestion de la poche de haute mer orientale

PECHE
HAUTURIERE

En décembre 2010, la commission des pêches du pacifique centre et occidental (WCPFC), a adopté à Hawaii, la proposition des îles Cook visant à renforcer les dispositions de contrôle et de surveillance dans la poche de haute mer orientale (3) comprise entre les ZEE (zone économique exclusive) respectives des îles Cook, Kiribati et de la Polynésie française. En effet, cette poche est reconnue comme un refuge des navires pratiquant la pêche illégale non reportée et non répertoriée (INN) ou des transbordements non déclarés.

Pour ce faire, cette proposition prévoit :

- Un régime de notification d'entrée et de sortie par les navires concernés directement auprès du secrétariat de la WCPFC, qui les retransmet aux États côtiers riverains (îles Cook, Kiribati et la Polynésie française) ;
- L'accès par les États côtiers riverains aux données VMS ((système de surveillance des navires par satellite) des navires concernés lorsqu'ils sont présents dans cette zone ;
- Une liste active des navires présents dans la zone.

Concrètement, tout navire polynésien entrant dans cette zone, devra obligatoirement :

1. Informer 6 heures avant, la WCPFC de leurs entrées et sorties, via le service de la Pêche (SPE) ou le MRCC,
2. Et transmettre leurs données relatives aux captures embarquées sous le format suivant :

Identité Navire (N° transmis par le SPE)
Entrée/Sortie : Date/Heure; Lat/Long; YFT/BET/ALB/SKJ/SWO/SHK/OTH/TOT

3. Etre équipé du VMS et communiquer ses données VMS aux États côtiers (en l'occurrence la Polynésie française), dès leur arrivée sur zone.

Dans la mesure du possible, les navires sur site devront informer la WCPFC (via le SPE ou MRCC) de la présence de tout autre navire de pêche ou *reefer* (transbordement) dans la zone spéciale de gestion sous le format suivant :

Date/Heure/Position/Cap/Marques/Vitesse/type de navire



*Cette mesure sera applicable
à partir du 1er juillet 2011*



Le Comité interprofessionnel

PECHE
HAUTURIERE

Interview de Joseph Teanotoga, président du Comité Interprofessionnel

A l'origine de la création du Comité Interprofessionnel

« En 1993, lorsque je suis rentré dans la pêche, j'ai constaté un manque d'organisation de la filière. Les bonitiers avaient quitté leur activité artisanale pour une exploitation qui se voulait semi-industrielle avec les thoniers. Ils ont alors gardé le même mode de représentation de leur profession, ce qui s'est révélé inadapté à la mutation subie par le secteur. En effet, pour une filière qui se professionnalisait, les pêcheurs avaient non seulement besoin de maintenir leur dialogue avec les politiques, mais aussi de le construire entre acteurs mêmes de la filière. Si les syndicats existants se plaçaient légitimement sur le terrain de la revendication, du lobbying, il fallait aussi se munir d'une structure ayant une vision plus large pour résoudre de manière pragmatique et constructive les problèmes des professionnels ».

Par ailleurs, en 2008, Le bureau d'études et de conseil Coopération Maritime a émis des recommandations dans ce sens. C'est ainsi que le ministère en charge de la pêche a créé d'abord l'organisation des producteurs en 2009, présidée par Joseph à ses débuts. Ensuite, s'est créée une instance de dialogue entre professionnels du secteur en septembre 2010.

Le rôle du Comité Interprofessionnel

« C'est un lieu de débat hebdomadaire entre les producteurs et les mareyeurs, représentés en nombre égal et totalisant 16 permanents. Le comité cherche à prendre en compte les propositions de tous les participants et à atteindre un consensus. Ce compromis acceptable par toutes les parties doit comporter des actions réalisables, permettre de faire progresser la filière et de résoudre des problèmes communs. »

Le comité est un lieu de concertation visant à réguler l'approvisionnement des marchés, maintenir les prix d'achat aux bateaux de nature à garantir leur rentabilité. Il s'agit ainsi de donner aux acteurs de la filière une plus grande visibilité économique et financière à moyen terme, par une meilleure connaissance de l'offre et de la demande. Le bureau d'étude Coopération Maritime a clairement souligné le rôle d'un tel comité dans l'amélioration du fonctionnement économique de la filière polynésienne, afin de veiller à son développement

et à sa rentabilité. Il préconisait de fédérer tous les métiers du secteur, d'amont en aval : producteurs, mareyeurs, transformateurs, exportateurs et distributeurs.

Les réalisations du Comité

« Grâce aux discussions de cette instance, la filière est parvenue à progresser dans son organisation. Tous les bateaux débarquent désormais au quai n° 2, ce qui favorise le suivi statistique de la production. Le port a gagné en propreté et donc crée un environnement de travail plus sain pour tous les professionnels. Les textes définissant les obligations liées à la licence de pêche ont été discutés et n'attendent plus que l'aval politique pour leur application. »



Les perspectives d'avenir pour le Comité et la filière hauturière

« De nombreux sujets restent à traiter, ce qui montre que le travail du comité est de longue haleine et une tâche à mener au quotidien pour s'adapter en continu aux changements survenant dans la filière. Dernièrement, suite à un manque de production locale, le ministre a souhaité recueillir l'avis du comité avant d'autoriser l'importation de poisson congelé, ce qui permettrait aux usines locales de transformation de continuer à tourner. Ce n'est pas une décision facile à prendre pour les pêcheurs locaux craignant une concurrence pour leur produit, mais il s'agit d'agir solidairement pour la filière et de palier au mieux à court terme à l'insuffisance de production locale. D'autres sujets tels la révision de la mesure PPN, le passage obligatoire à la criée et la charte des pêches sont à débattre... »

On retiendra cependant qu'aujourd'hui, l'objectif principal de cette instance reste la régulation de la production mise sur le marché, afin de mettre en adéquation l'offre et la demande, donc d'obtenir les meilleurs prix pour les mareyeurs et producteurs. Cela passe nécessairement par des efforts de planification et de coordination des débarquements.

La Coopérative Maritime des Producteurs de Pêche Hauturière de la Polynésie française (CMPPHPF)

Origine de la création de la coopérative

L'organisation de producteurs (OP) est une coopérative maritime SARL née le 4 décembre 2008 d'une réflexion entre le groupe fondateur de 7 armateurs de pêche hauturière et le Ministère des Ressources Maritimes.

Le secteur des pêches a subi de nombreux bouleversements ces dernières années. Il en subira d'autres dans un avenir très proche, tels l'augmentation des charges d'exploitation (prix du carburant et de la glace, charges sociales, frais de débarquement...) et les grandes fluctuations des rendements en poissons. La nécessité de réorganisation de la profession pour y faire face a ainsi amené les armements volontaires à se regrouper dans une coopérative maritime.

Missions et fonctionnement de la coopérative

La coopérative a pour objectifs :

- de fournir les services répondant aux besoins des professionnels (individuels ou collectifs de leurs sociétaires)
- de favoriser et maintenir le développement de la pêche et des activités maritimes
- d'assurer ou faciliter la production, l'écoulement ou la vente des produits de la pêche des sociétaires
- d'avitailier et d'approvisionner les sociétaires en produits, équipements, matériels et matériaux nécessaires pour la pêche

La coopérative est apolitique. Elle contribue à structurer la filière en amont en faisant parler les producteurs d'une seule voix.

Elle vise à établir des règles pour la commercialisation des produits, afin de stabiliser et réguler les prix et volumes mis sur le marché. En concentrant l'offre au sein de l'OP, les producteurs ont davantage de poids dans les négociations face aux mareyeurs, notamment pour obtenir de meilleurs délais et conditions de paiement ainsi que pour soutenir les prix.



L'adhésion à la coopérative permet de réaliser des économies d'échelle en parvenant par exemple à obtenir des prix très intéressants lors de commandes groupées de matériel. L'OP a pour but de représenter la profession vis à vis des autorités et devient leur interlocuteur privilégié.

Les personnes (physiques ou morales) exerçant une activité d'exploitation des ressources de la mer et les propriétaires de bateau de pêche peuvent faire partie de la coopérative. L'admission est prononcée par le conseil d'administration, et chaque adhérent est tenu de participer au capital social de la société. La cotisation est de 100 000 CFP par armement et permet de constituer une réserve pour le fonctionnement de la coopérative. Ensuite, une fois cette réserve constituée, les bénéfices issus du fonctionnement du groupement de producteurs sont réutilisés pour son activité.

Le conseil d'administration est élu pour 3 ans à la majorité parmi les sociétaires lors de l'assemblée générale. Un homme représente une voix, quel que soit le nombre de bateaux dans son armement. L'OP a été présidée à ses débuts par Joseph Teanotoga puis aujourd'hui par Henri Butscher.

Le conseil d'administration se réunit toutes les semaines. Le Service de la Pêche y participe afin de fournir un appui technique. Le port de pêche, des mareyeurs ou autres acteurs de la filière peuvent être invités selon les thèmes à l'ordre du jour.

Actions menées et perspectives

Aujourd'hui, l'OP rassemble 80 % des producteurs soit 14 adhérents et une quarantaine de bateaux en exploitation. Le groupe a vu s'incorporer de plus en plus de membres et espère pouvoir fédérer bientôt la totalité des armements de Polynésie française.



A chaque réunion, l'OP s'accorde sur un prix de vente du poisson à proposer en comité interprofessionnel et qui sera défendu par les producteurs devant les mareyeurs. Depuis fin 2010, les producteurs sont parvenus à s'entendre sur un prix minimum de 300 xpf pour le thon blanc sur le marché local. On y débat aussi de la mise en place d'un quota minimum à l'export pour maintenir les marchés.

L'OP s'efforce à planifier les départs en mer et les débarquements, à déclarer les retours estimés pour lisser et réguler l'approvisionnement et faire une meilleure publicité des apports aux mareyeurs. On tente de définir une politique de gestion des armements en frais et congelé pour optimiser la flotte et mieux accéder aux divers marchés.

Dans la même optique, l'OP à l'initiative de certains membres cherche à établir des partenariats avec divers acteurs. Une convention avec l'association Goût et Terroirs en Polynésie a été signée le 25 mai 2011 pour fournir les cantines scolaires en poisson local à des prix stabilisés tout au long de l'année. Cette action permettra à l'OP de lutter contre l'importation de poisson tel le panga, de diversifier ses marchés et de contribuer à l'alimentation saine de nos enfants. La coopérative a aussi élaboré des partenariats avec les banques : la SOFIDEP et la SOCREDO sont intervenues pour présenter les instruments financiers d'aide destinés à la pêche et ont engagé un travail avec certains adhérents.

L'OP s'efforce de sensibiliser ses adhérents aux bonnes pratiques environnementales pour éviter le rejet de matériel de pêche usagé en mer. Elle cherche aussi à valoriser le métier de la longline qui est une pêche sélective visant la qualité du produit, à la différence de la senne. Elle souhaite ainsi toucher des consommateurs sensibles à la protection de l'environnement.



Signature de la convention de partenariat avec l'association Goût et terroirs en Polynésie

La coopérative sert non seulement de plate-forme d'échange d'informations concernant les formations à la pêche, les titres de navigation, le statut du marin pêcheur, mais aussi, de lieu de négociation des augmentations du prix du carburant, du montant des taxes d'amarrage à payer au port, des prestations d'assurance en cas d'échouage etc.



L'OP compte renforcer son rôle de centrale d'achat qui s'est avéré très rentable. Elle souhaite aussi faire coopérer à terme les bateaux polynésiens pour la recherche du poisson en période de pénurie afin de diminuer les coûts de recherche du poisson (gazole, appâts, temps...) et améliorer les rendements de pêche. La coopérative souhaite enfin participer en tant qu'observateur au conseil d'administration de la S3P gestionnaire du port de pêche afin de participer aux décisions qui concernent la gestion de ce port.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES D'ÉQUIVALENCE

Arrêté n° 238/CM du 25 février 2011 modifiant l'arrêté conjoint État / Territoire n° 235 du 9 mars 1989 modifié relatif aux conditions d'exercice du commandement et des fonctions d'officier à bord des navires de commerce et de pêche en Polynésie française
JOPF n° 9 du 03/03/2011, p 976

Pour pouvoir bénéficier des mesures d'équivalence dans le but d'obtenir le **Brevet de Patron de Pêche au Large (BPPL)**, le **Certificat de Patron à la Pêche (CPP)** et le **Certificat d'Aptitude à la Conduite des Embarcations de Pêche (CACEP)**, les personnes susceptibles d'être éligibles doivent réunir les conditions énumérées dans le tableau suivant :

Titre requis	Expérience exigée	Brevet délivré par équivalence
- Brevet de patron au bornage ou brevet de navigation au commerce au moins de niveau équivalent ; ou - Certificat de succès aux épreuves de l'examen du brevet de patron au bornage ou - Attestation de réussite aux épreuves de l'examen du Brevet de Capitaine 500	Réunir 36 mois de navigation dont 12 sur un navire de pêche armé à la pêche hauturière ou à la pêche au large.	BREVET DE PATRON DE PÊCHE AU LARGE (BPPL)
- Certificat de capacité au bornage ou brevet de navigation au commerce au moins de niveau équivalent ; ou - Certificat de succès aux épreuves de l'examen du certificat de bornage ou - attestation de réussite aux épreuves de l'examen au Brevet de Capitaine 200 ;	Réunir 24 mois de navigation sur un navire de pêche de plus de 5 tonneaux de jauge brute	CERTIFICAT DE PATRON A LA PÊCHE (CPP)





Titre requis	Expérience exigée	Brevet délivré par équivalence
- Certificat de capacité au bornage ou brevet de navigation au commerce au moins de niveau équivalent : ou - certificat de réussite aux épreuves de l'examen du certificat de capacité au bornage :	Réunir 12 mois de navigation sur un navire de pêche de plus de 5 tonneaux de jauge brute.	CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES EMBARCATIONS DE PÊCHE (CACEP)
- Permis de conduire les navires de plaisance à moteur mention « C » délivré avant et jusqu'au 31 décembre 1992 ; ou - permis de conduire les navires de plaisance à moteur mention « hauturier » ou équivalent délivré avant le 31 décembre 2007.	Réunir 24 mois de navigation sur un navire de pêche armé à la pêche côtière	CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES EMBARCATIONS DE PÊCHE (CACEP)

DISPOSITION PARTICULIÈRE : il est toutefois possible de se faire reconnaître les compétences acquises à la condition de prouver 10 ans d'expérience de commandement d'un navire de pêche et d'être âgé de 47 ans. Si ces deux conditions sont réunies, les demandes peuvent être étudiées par la Commission d'Instruction Restreinte.

CHAQUE DOSSIER DEVRA COMPORTER le maximum d'éléments afin de justifier les qualifications (brevet, diplôme, attestation de réussite, certificat...) ainsi que l'expérience professionnelle du candidat (attestations de travail signées par les armateurs ayant employé le candidat, licence de pêche ...).

DEPOT DES DOSSIERS : Tous les dossiers de demande doivent être déposés à la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) pour être présentés à la Commission d'instruction restreinte.

Qu'est-ce qu'un observateur embarqué ?

Les missions des observateurs

Les missions des observateurs consistent à :

- Être les artisans du partenariat entre les services du pays, les scientifiques et les pêcheurs professionnels.
- Entretenir avec un réseau de pêcheurs professionnels des relations de collaboration et de confiance.
- S'efforcer de répondre à leurs questions pour mieux appréhender les problématiques de la pêche et en



L'équipe (de gauche à droite) :
David TOKORAGI - Moenanu RAOULX - Taiana RAOULX - Laurent SVARC - Raphaël TAUTIA

particulier comprendre cette nécessité de suivre la pêcherie pour mieux connaître l'état de nos ressources.

- Respecter la démarche scientifique par la mise en oeuvre des protocoles et du plan d'échantillonnage.
- Récolter la donnée sur le terrain avec rigueur scientifique (peser, mesurer, prélever, interroger).
- Transmettre à la profession la valorisation qui est faite des données recueillies (principaux résultats et actions concrètes).

Le travail de l'observateur à bord

L'observateur est une personne compétente dédiée à la collecte de données scientifiques.

Après avoir suivi une formation spécifique, le travail de l'observateur embarqué à bord d'un navire de pêche consiste à collecter des données scientifiques relatives à l'opération de pêche. Il observe les activités des navires et l'ensemble des captures sans gêner le travail de l'équipage. Il consigne toutes ses observations sur des bordereaux adaptés. Les méthodes de recueil de données répondent à un protocole scientifique unique.

Les données recueillies sont intégrées dans un réseau régional de collecte de données scientifiques et sont utilisées par les scientifiques pour comprendre les interactions pêche écosystème.

L'observateur embarqué travaille en relation avec la communauté scientifique et les pêcheurs professionnels.

En Polynésie française, les observateurs travaillent directement pour le Ministère en charge de la pêche, au travers du service de la Pêche.

L'indépendance des observateurs garantit l'impartialité des données recueillies.

Les données recueillies par les observateurs s'ajoutent à d'autres informations récoltées par des moyens d'observation complémentaires, et en particulier le travail des échantillonneurs à quai.

Le partenariat pêcheur-observateur est au cœur du réseau d'observation. L'observateur doit avoir un libre accès à la passerelle et au pont du navire.

Quand le capitaine embarque un observateur, il s'engage à se comporter comme lorsqu'il n'y a pas d'observateur, afin que ce dernier puisse observer l'activité habituelle du navire.

L'observateur ne doit absolument pas participer aux opérations de pêche.



Utilité et exploitation des données recueillies

Des données qui alimentent une base de données commune

Après l'embarquement, les observateurs transmettent leurs données aux instituts scientifiques de la commission thonière du Pacifique Centre et Ouest (WCPFC). Ces données sont stockées dans une base de données, gérée par le Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique à Nouméa, qui regroupe l'ensemble des données d'observation de la région.

Des données confidentielles et sécurisées

Les données appartiennent au Service de la pêche de Polynésie française. Elles sont confidentielles ; la base de données, sécurisée, est accessible uniquement aux instituts scientifiques chargés de valoriser ces données.

Aucune donnée nominative ne peut être diffusée.



Des données utiles dans une perspective de pêche durable

Dans une perspective de pêche durable, ces données constituent une partie de la matière première utile aux scientifiques pour :

- Améliorer les diagnostics de l'état des stocks et les prévisions des possibilités de pêche ;
- Comprendre le fonctionnement de l'écosystème marin ;
- Comprendre l'interaction de la pêche avec les communautés de poissons, coquillages et crustacés et avec l'écosystème.



Des restitutions synthétiques transmises aux professionnels

Chaque année, des bilans sont établis et restitués lors des comités de la commission thonière.

Ces informations sont restituées aux professionnels, sous forme de documents disponibles aux bureaux du service de la pêche ou de réunion sur le port de pêche.

Aspect financier

L'assurance de l'observateur est prise en charge. La rémunération de l'observateur et les denrées alimentaires sont prises en charge par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC).

Les adresses utiles où peuvent être consultées les informations concernant notre pêcherie et les pêcheries de la région :

Les commissions thonières du Pacifique

WCPFC : Western and Central Pacific Fisheries Commission

www.wcpfc.int

IATTC : Inter American Tropical Tuna Commission
www.iatcc.org

L'organe scientifique de la WCPFC

SPC : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique
www.spc.int



LA PÊCHE HAUTURIÈRE DANS LA RÉGION

Depuis des siècles, les populations des îles du Pacifique ont adapté leurs techniques et matériaux de pêche pour capturer les thonidés, une source importante de protéine.

Aujourd'hui, la pêcherie des thonidés représente une source de revenus et génère des emplois dans la région. Pour la plupart des Etats insulaires, le thon présent dans leur zone économique exclusive est une ressource renouvelable qui constitue une opportunité unique pour leur développement économique.

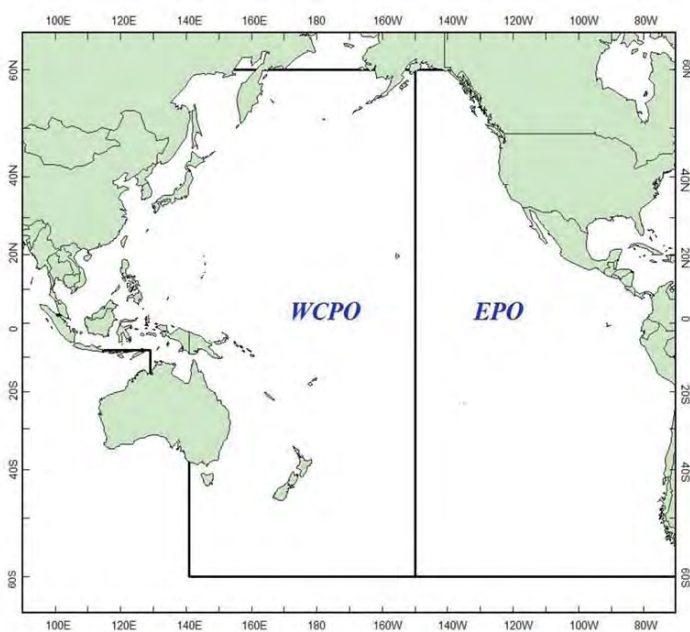


Fig.1 : Océan Pacifique central et occidental (WCPO) et oriental (EPO)

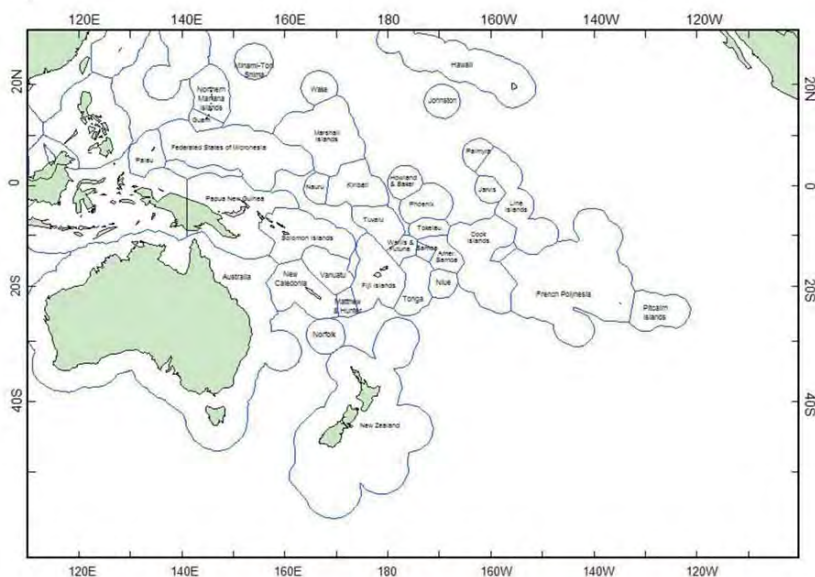


Fig.2 : Zones économiques exclusives des pays insulaires de la WCPO

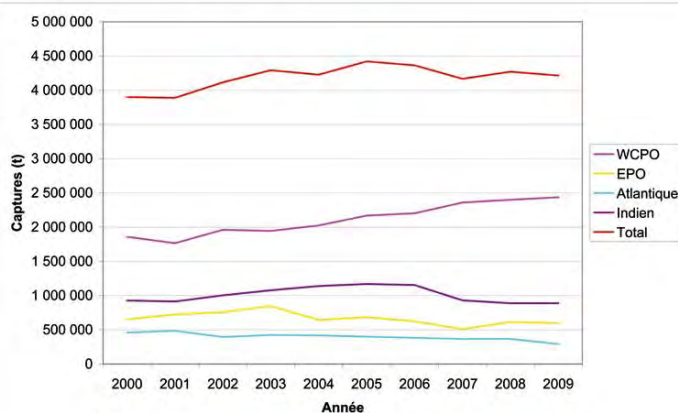
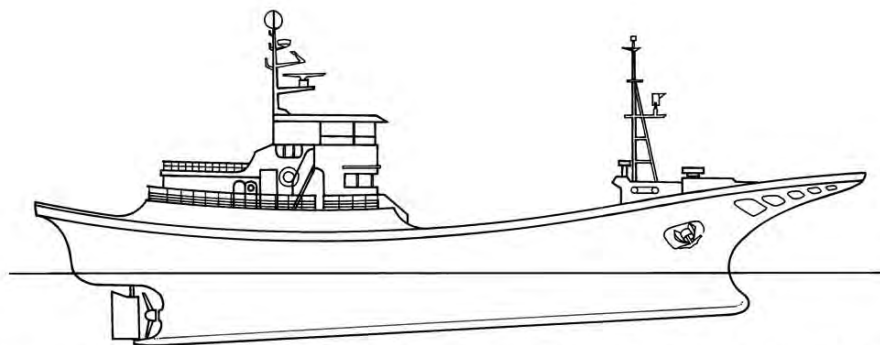


Fig.3 : Captures mondiales de thonidés par océan

Plus de 70% des captures mondiales de thonidés, sont réalisées par les pêcheries du Pacifique, réparties dans l'océan Pacifique Central et Occidental (WCPO) et Oriental (EPO), illustrées dans les figures 1 et 2. En 2009, plus de 3 040 000 tonnes de thonidés ont été capturés dans l'Océan Pacifique, dont 81% dans la WCPO, soit 2 468 000 tonnes. A titre comparatif, 292.000 tonnes de thonidés, soit 7%, ont été capturées dans l'Océan Atlantique et 888.000 tonnes, soit 22%, dans l'Océan Indien (Figure 3).



Type de pêche pratiquée



Les pêcheries dans la WCPO sont diverses, variant de petites embarcations artisanales de proximité aux palangriers ou senneurs industriels de grande pêche, pouvant opérer à des milliers de kilomètres de leur pays d'attache. Les principales méthodes de pêche industrielle dans la région concernent la pêche à la palangre, à la canne, à la senne et à la traîne. Les pêcheries artisanales des pays insulaires emploient d'autres méthodes.

En termes de capture, la pêcherie à la senne est la plus productive et représente plus de 77% des captures, suivi de la palangre (9%) et des canneurs (7%) (Figure 4). La pêche à la senne est pratiquée le plus souvent autour de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants, outils dangereusement efficaces autour desquels les bancs de thonidés et autres pélagiques sont encerclés avec une senne qui plonge jusqu'à près de 200m de profondeur.

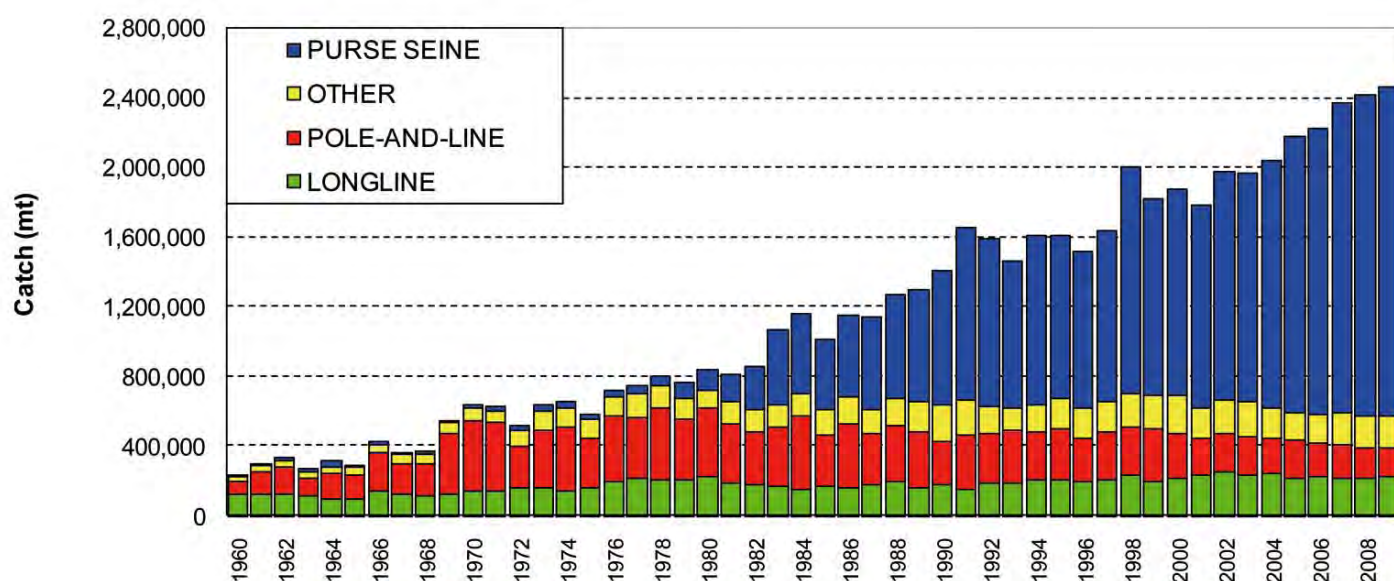
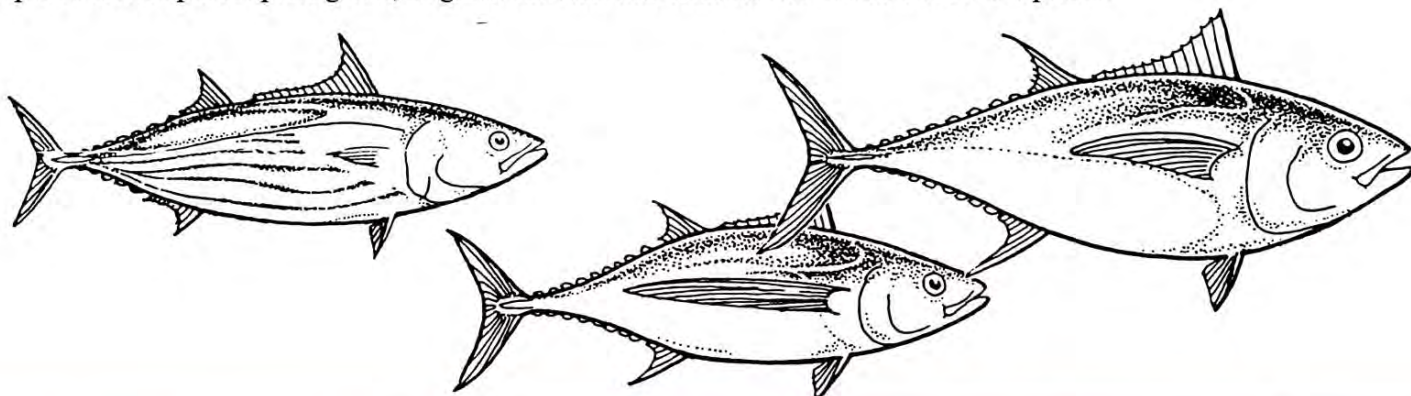


Fig 4 : Captures de thonidés réalisées par les senneurs (purse seine), canneurs (pole and line), palangriers (longline) et autres (other)

Espèces ciblées

En ce qui concerne les espèces capturées dans la WCPO, la bonite (*Katsuwonus pelamis*) est l'espèce la plus pêchée et est ciblée par la pêcherie à la senne, avec un record de 1 790 000 tonnes pêchées en 2009, soit 73% de l'ensemble des captures (Figure 5). Le thon à nageoires jaunes (yellowfin - *Thunnus albacares*) est la deuxième espèce la plus pêchée représentant 18% des captures. Les captures de germon (albacore - *T. alalunga*) et thon obèse (bigeye - *T. obesus*), espèces ciblées par les palangriers, stagnent chacune aux alentours de 5% du total des captures.



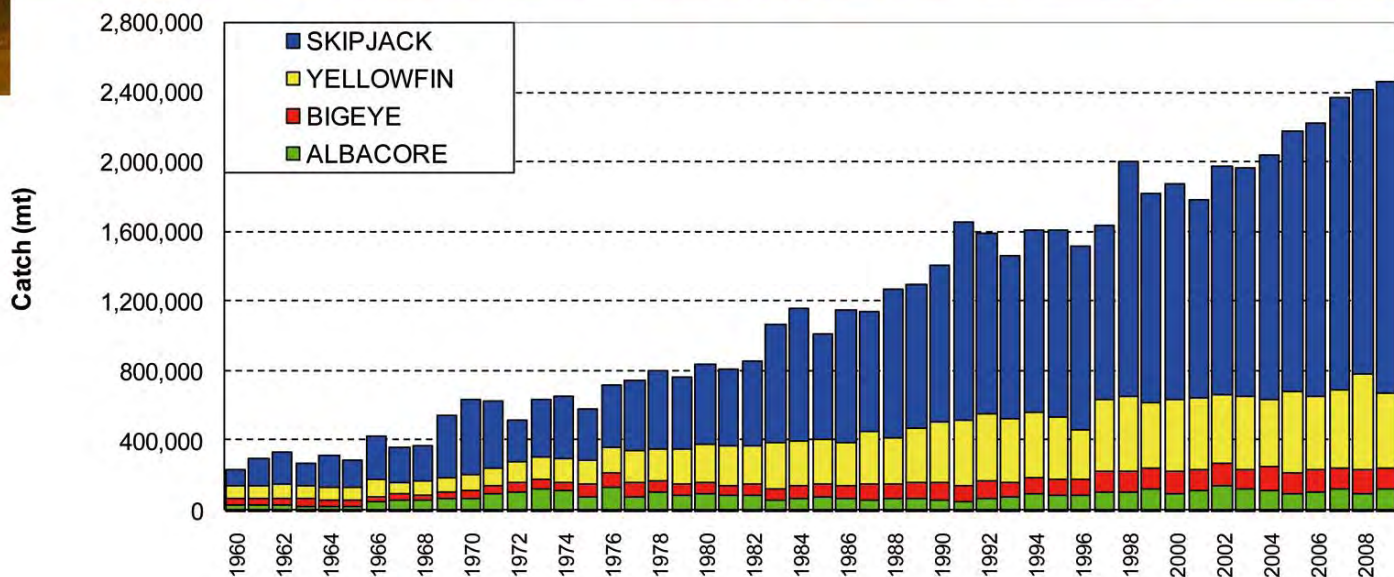


Fig.5 : Captures (en tonnes) de bonites (skipjack), thons à nageoires jaunes (yellowfin), thons obèses (bigeye) et germons (albacore) dans la WCPO

Zones de pêche

Les captures dans le Pacifique Centre et Ouest sont principalement concentrées dans la zone équatoriale, 5°N-5°S, où opère la pêcherie à la senne (Figure 6). Les palangriers opèrent quant à eux plus au sud et plus au nord, et ciblent des poissons plus profonds.

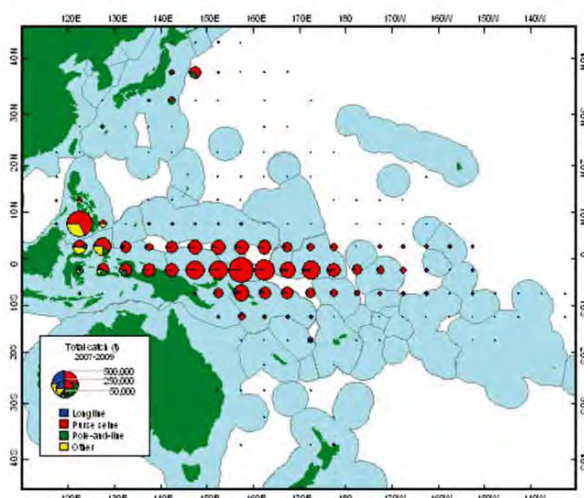


Fig.6 : Distribution des captures totales de thonidés dans la WCPO en fonction des techniques de pêche



Activité de pêche

Pêcherie à la senne

Historiquement, dans la région WCPO, la majorité des captures à la senne provient de quatre flottilles de grande pêche : Taiwan, Corée du Sud, Japon et États-Unis. Leur nombre stagnait aux alentours de 140 unités. Depuis 1990, les flottilles de certains États insulaires du Pacifique (Papouasie Nouvelle Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Kiribati et Tuvalu) se sont développées progressivement jusqu'à atteindre 75 unités en 2005, augmentant ainsi le nombre total de senneurs opérant dans la WCPO à plus 200 navires. Depuis 2006, la Nouvelle-Zélande, la Chine et même l'Espagne ont déployé de nouveaux senneurs dans cette pêcherie tropicale. Le nombre total de senneurs a encore augmenté de façon inquiétante pour culminer à 257 unités en 2009.

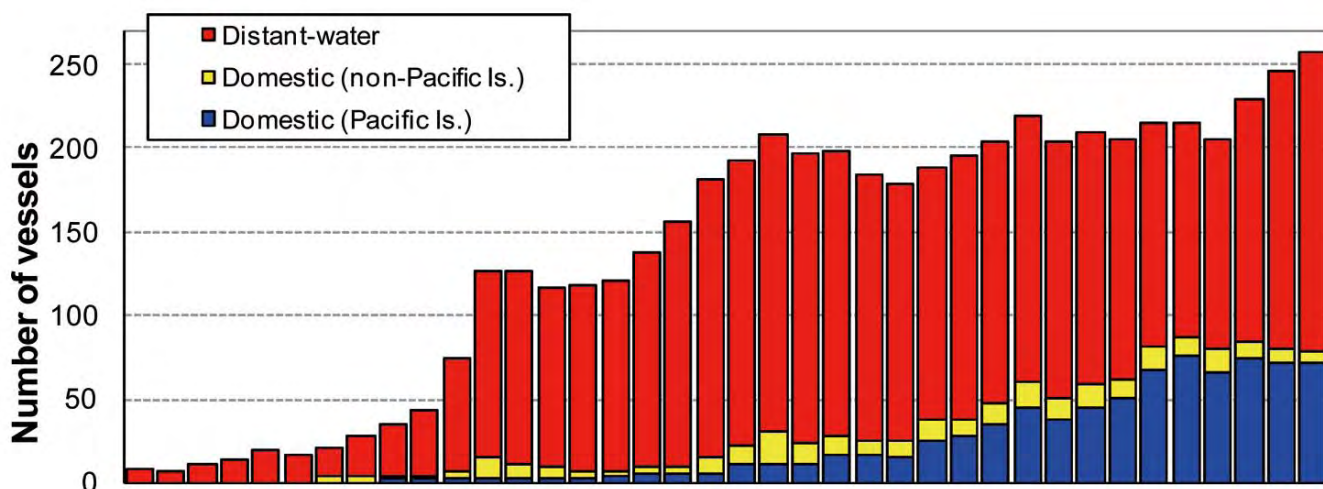


Fig.7 : Senneurs opérant dans la WCPO (Flottes de grande pêche (rouge) ; flottilles des îles du Pacifique (bleu) ; flottilles d'États Côtiers basées dans les états insulaires.

L'activité des senneurs se concentre principalement dans la zone comprise entre les latitudes 5°N et 10°S et les longitudes 140°E et 180°E, où abondent les bancs de surface de bonites et juvéniles de thons jaunes (Figure 8). Cependant, les senneurs travaillent également plus à l'Est, le long de l'équateur, notamment dans les eaux internationales autour des îles Marquises.

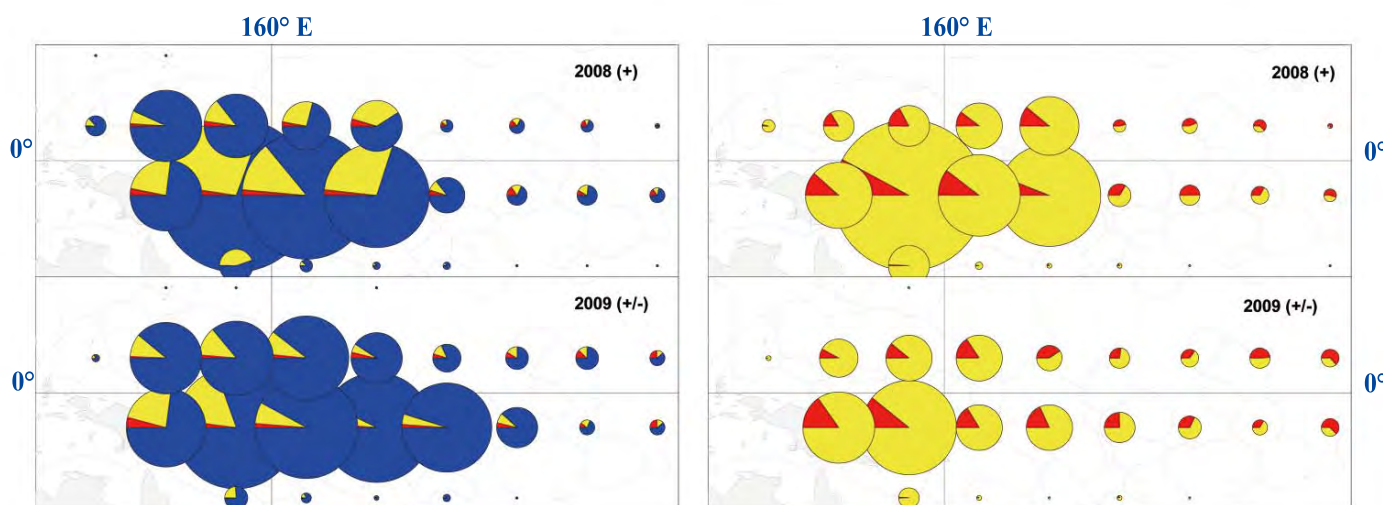


Fig.8 : Distribution des captures à la senne de bonites, thons jaunes et thons obèses (gauche) et de thons jaunes et thons obèses uniquement (droite) en 2008 et 2009 (bonite : bleu ; thons jaunes : jaune ; thons obèses: rouge)

Pêcherie à la palangre

Cette pêcherie concerne seulement 10 à 13% des captures de thonidés dans la région. Le nombre de navires impliqués dans cette pêcherie depuis les 30 dernières années fluctue entre 3500 et 6000 unités (Figure 9).



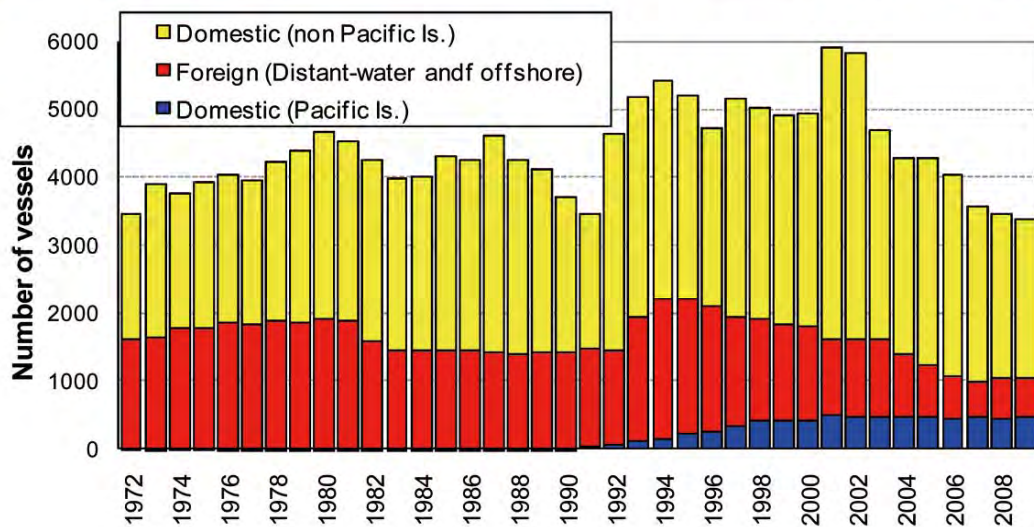


Fig.9 : Palangriers domestiques de la région (jaune), de grande pêche (rouge) et domestiques des pays insulaires (bleu), opérant dans la WCPO

Les flottilles de grande pêche ont réduit de moitié leur effectif mais maintiennent leur effort sur l'ensemble de la surface du Pacifique (WCPO et EPO), avec néanmoins une concentration plus prononcée à l'Ouest, à l'Est et au Nord de la ZEE de la Polynésie française (Figure 10), dans une région riche en thons obèses.

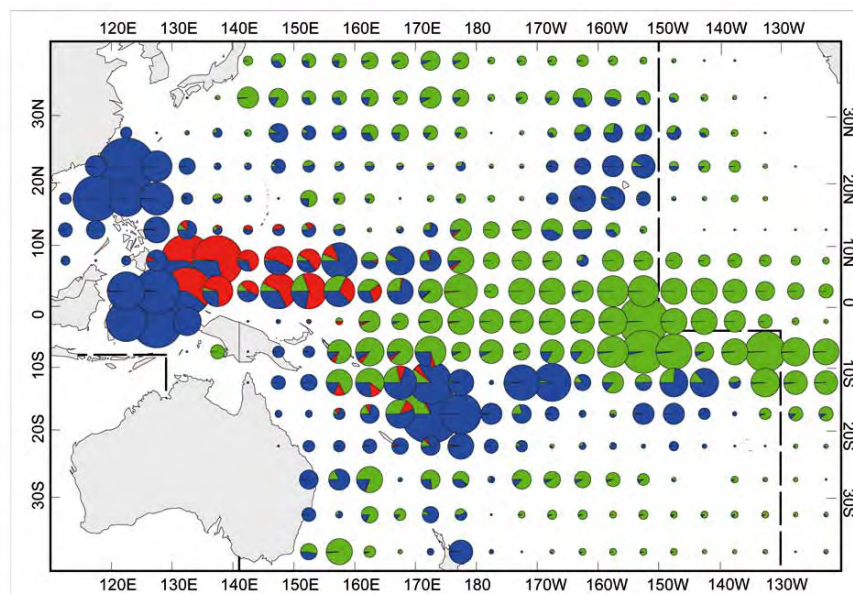


Fig.10 : Distribution de l'effort de pêche à la palangre des flottilles de grande pêche (vert), domestiques étrangères (rouges) et domestiques insulaires (bleu)

Parallèlement, les flottilles des îles du Pacifique, notamment Fidji, Samoa et la Polynésie française, se sont considérablement développées depuis ces 10 dernières années, avec la mise en exploitation de plus de 300 palangriers (Figure11).





Autres pêcheries

La pêche des canneurs, dominée par les flottilles des états côtiers et insulaires, dont la flottille de bonitiers de la Polynésie française, cible essentiellement la bonite (Figure 13). Le nombre total d'unités a progressivement diminué depuis 1980 pour se stabiliser à 160 unités pour l'ensemble de la région en 2009 (Figure 12).

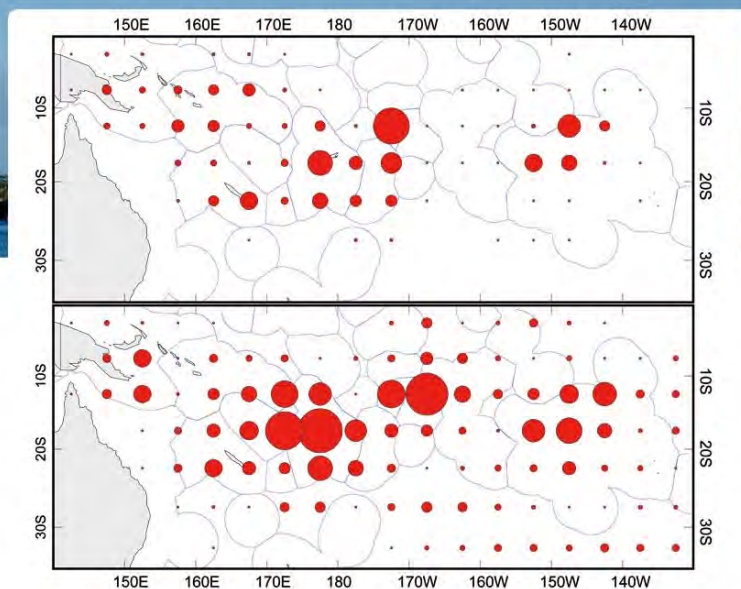


Fig.11 : Distribution de l'effort de pêche des palangriers des pays insulaires du Pacifique Sud entre 1998 (haut) et 2008 (bas)

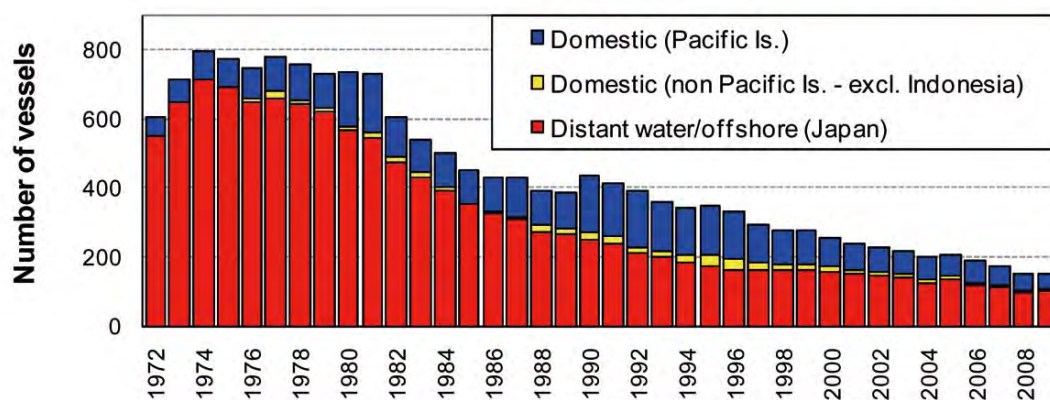


Fig.12 : Nombre de canneurs opérant dans la WCPO en 2009

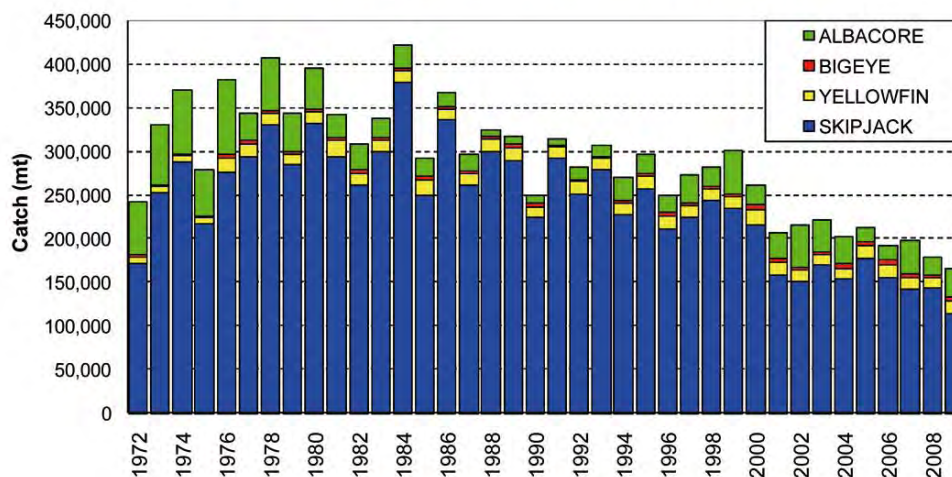


Fig.13 : Répartition des captures des canneurs en 2009



La pêche des ligneurs du Pacifique Sud, composée essentiellement de navires de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, opère dans la zone sub-tropicale de convergence située à l'Est de la Nouvelle-Zélande au niveau du parallèle 40° Sud. La flottille est composée de 170 unités et cible essentiellement du germon. Depuis 1987, avec plus de 8000 tonnes de germons capturés, les captures n'ont cessé de diminuer (Figure 14).

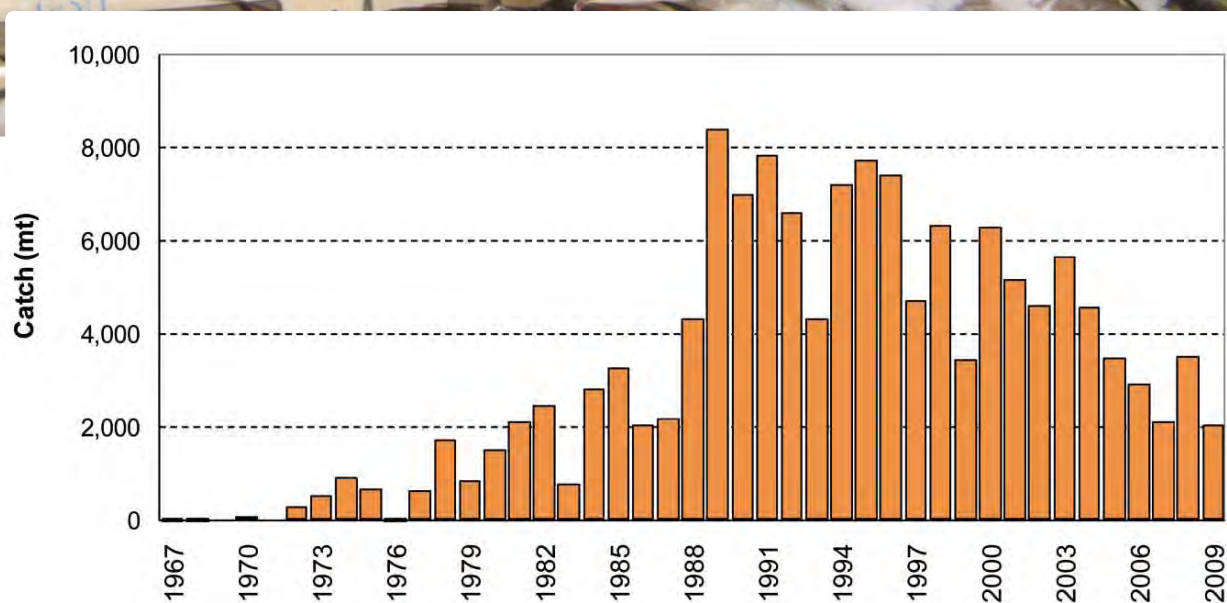


Fig.13 : Captures de germon par les ligneurs dans l'océan Pacifique Sud

Pêche en Polynésie française

Avec approximativement 8 000 tonnes de thonidés déclarés annuellement, dont 70% capturés par les palangriers, la pêche polynésienne est toujours en développement et présente des rendements relativement similaires à ceux des États insulaires de la région (Figure 14).

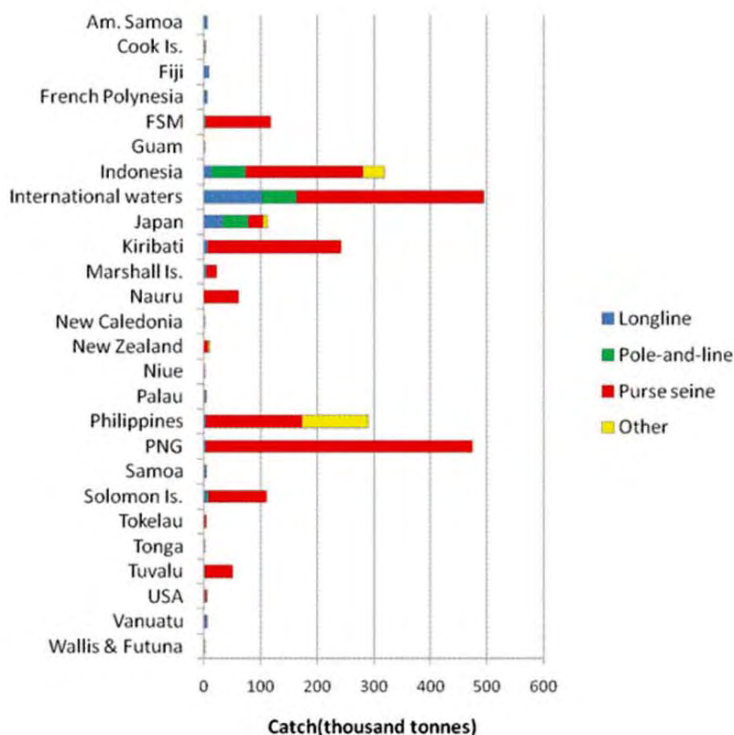
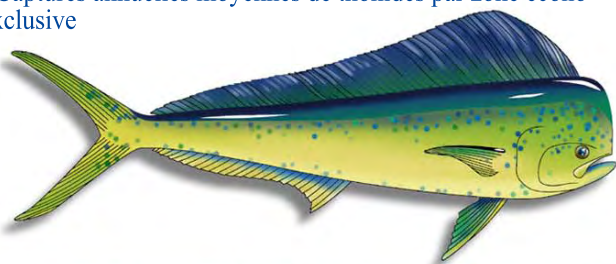


Fig.14 : Captures annuelles moyennes de thonidés par zone économique exclusive



La Polynésie française, avec la plus grande ZEE insulaire de la région, reste la seule ZEE de la WCPO dans laquelle la pêche à la senne est interdite et est perçue par beaucoup de nations et ONG comme un sanctuaire pour les thonidés de surface. Toutefois, notre ZEE est très convoitée par les flottilles étrangères aussi bien senniers que palangriers qui opèrent autour de l'ensemble de notre ZEE pour capturer du thon jaune au Nord, du thon obèse et du germon à l'Ouest et à l'Est, et enfin du germon et de l'espadon au Sud.



D.C.P.

(Dispositif de concentration de poissons)

REGLEMENTATION

Pas d'amarrage sur les DCP

Toute technique de pêche interdite à moins de
100 mètres des DCP

Pas de pêche à la palangre horizontale à moins de
5 milles nautiques des DCP

Coupez immédiatement les lignes emmêlées

PLUS LE DCP DURERA, PLUS VOUS POURREZ
PECHER DE POISSONS
ET ECONOMISER DE CARBURANT





PROGRAMME DCP

(DISPOSITIF DE CONCENTRATION DE POISSONS) EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Depuis les premiers ancrages réalisés en 1981, les dispositifs de concentration de poissons (DCP) sont indispensables à l'activité de pêche des poti marara dans l'archipel de la Société. Les captures d'espèces du large (thons, marlins, thazars, mahi mahi) ont été considérablement augmentées parallèlement aux réductions drastiques des dépenses notamment en carburant pour la recherche des bancs de poissons.

Les archipels éloignés à l'honneur

Pour initier le développement de la pêche côtière dans les îles éloignées, mais également pour pallier la raréfaction des ressources récifo-lagonaires et/ou la recrudescence de la ciguatera, des DCP ont été ancrés à la demande de groupements de pêcheurs ou des municipalités.

Ainsi, depuis le 30 novembre 2010, la nouvelle équipe du service de la pêche en charge du programme DCP, a procédé au mouillage de 16 DCP dans les archipels des Tuamotu-Gambier (Mangareva, Hao, Vahitahi, Pukarua, Reao, Apataki, Arutua, Fakarava, Takaroa, Takapoto, Manihi et Ahe) et Australes (Rurutu, Tubuai, Raivavae et Rapa). A noter que ces ancrages ont été réalisés grâce aux concours des municipalités respectives, des pêcheurs confirmés, mais également des goélettes desservant certaines de ces îles.

Enfin, l'archipel des Marquises sera équipé à partir du début du second semestre 2011 de 8 DCP, qui compléteront l'ensemble du parc de DCP de la Polynésie française.

Les améliorations techniques

Utilisé depuis le début du programme, le DCP lourd reconnaissable par une unique bouée volumineuse en surface



a été progressivement remplacé par le DCP léger, composé d'un chaînon de bouées

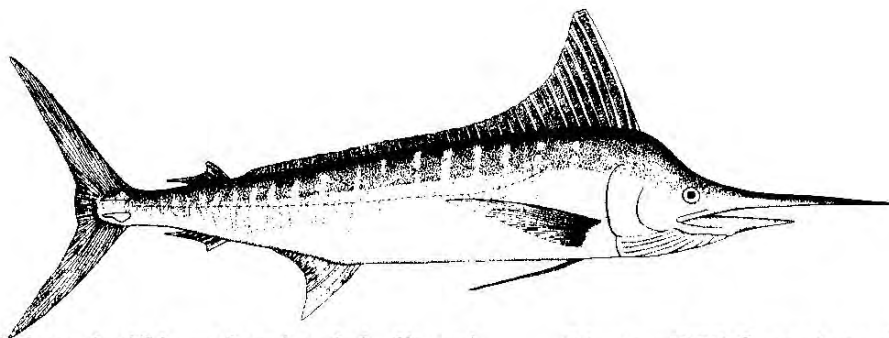


Ce DCP présente plusieurs avantages dont la réduction des moyens logistiques pour son ancrage, mais surtout une résistance reconnue aux conditions extrêmes du large. Après le passage du cyclone OLI en 2010, seuls les DCP légers ont résisté à la forte houle cyclonique, certains d'entre eux étant toujours actifs et viennent d'atteindre la barre des 1000 jours de durée de vie. Toutefois, de nombreux DCP légers sont victimes d'actes d'incivisme visant à sectionner le chaînon de bouées de surface, entraînant ainsi la perte du dispositif



Des améliorations ont également été apportées pour la confection des chaînons de bouées. Il s'est avéré que les bouées de senne souples perdaient de leur flottabilité après une immersion profonde, favorisant ainsi la ré-immersion du chaînon de surface lorsque les courants de sub-surface se levaient.

Parallèlement, pour une autonomie et une réactivité accrues, le service de la Pêche a procédé à l'élaboration et la fabrication d'une barge de largage du corps-mort, nécessitant une simple embarcation motorisée pour l'ancrage d'un DCP. Jusqu'à présent les poses étaient le plus souvent effectuées à partir de thonier équipé d'une grue capable de soulever des lests supérieurs à 700kg.



Les ancrages étaient planifiés en fonction de la disponibilité dudit thonier, mais surtout réalisés après la disparition de plusieurs DCP pour rentabiliser la location du thonier. Aujourd'hui, grâce à cette barge, le service de la Pêche est en mesure de remplacer un DCP dans les semaines qui suit sa rupture.

Plusieurs tests sont actuellement menés par le service de la Pêche pour notamment réduire les frais de conception sachant que le coût unitaire actuel du DCP varie entre 700 000 et 1 200 000 F CFP en fonction de la longueur de cordage utilisée, mais également pour répondre aux demandes personnalisées de certaines coopératives de pêche et municipalités qui souhaitent financer leur propre DCP. En effet, une grande partie des matériels utilisés ne sont pas disponibles sur le territoire et nécessitent des commandes spéciales plusieurs mois à l'avance. Ainsi, des DCP entièrement conçus avec des matériaux disponibles auprès de fournisseurs locaux seront testés pour vérifier leur solidité et efficacité. Des DCP de proximité seront également ancrés pour pallier la raréfaction des ressources lagunaires dans certaines îles hautes et assurer ainsi la subsistance de certains pêcheurs lagunaires.

Le transfert technologique

A l'instar de la coopérative de pêche de Rangiroa qui mouille et entretient ses propres DCP depuis plusieurs années, la coopérative de pêche d'Arutua présidée par monsieur Louis BELLAIS a procédé avec le soutien technique du service de la pêche à l'ancrage de 2 DCP entièrement financés par la coopérative. Dans le cadre de ce transfert technologique, le rôle du service de la Pêche consiste à déterminer les nouveaux sites d'ancrage et à effectuer des relevés bathymétriques in situ, à confectionner des lignes de montage et enfin à poser le DCP.



D'autres DCP financés par la coopérative de pêche des Gambier ou l'association Toa Huri Nihi de Raiatea seront prochainement ancrés en collaboration avec le service de la Pêche. Ces initiatives privées ne peuvent être qu'encouragées et félicitées. Par ailleurs, les pêcheurs en finançant le produit, se l'approprient et assurent le suivi et la gestion du dispositif.

Concernant l'ancrage privé « artisanal », le service de la pêche doit dans la mesure du possible être informé des positions de mouillage. Le DCP constitue un obstacle à la navigation maritime et doit donc faire l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes, notamment le MRCC qui se charge de diffuser les avis à la navigation (AVINAV) correspondants.

Entretien des DCP

Deux fois par an, les plongeurs du service de la pêche ou prestataires de plongée désignés se chargent d'entretenir le parc de DCP de la Société, et de certains archipels éloignés. Lors de ces entretiens, les techniciens inspectent les différents composants de la partie supérieure du DCP jusqu'à 100 mètres de profondeur. Des parachutes de levage sont utilisés pour remonter la ligne et travailler dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur (60m de profondeur).

Certains chaînons de bouées de surface, manilles de connexion ou mâts peuvent être remplacés. Cependant, l'essentiel du travail des plongeurs concerne le retrait des lignes de pêche emmêlées sur le cordage, qui augmentent consécutivement le poids et le volume du cordage, donc sa prise au courant. Les effets notoires visibles sont l'enfoncement de plusieurs bouées voire du chaînon entier de surface, empêchant ainsi toute activité de pêche aux abords du DCP immergé.



Qu'est-ce qu'un DCP léger ?

Un DCP léger est composé de 3 parties :

- La ligne, constituée de cordages différents, relie le flotteur au corps-mort
- Le flotteur en surface, constitué d'un chaînon de bouées rigides et souples et d'un mât, permet de maintenir le cordage et permet au pêcheur de localiser le DCP
- Le corps-mort posé sur le fond, d'un poids de 600 kg ou de plusieurs petits corps-morts de 100 kg, permet de fixer le DCP.



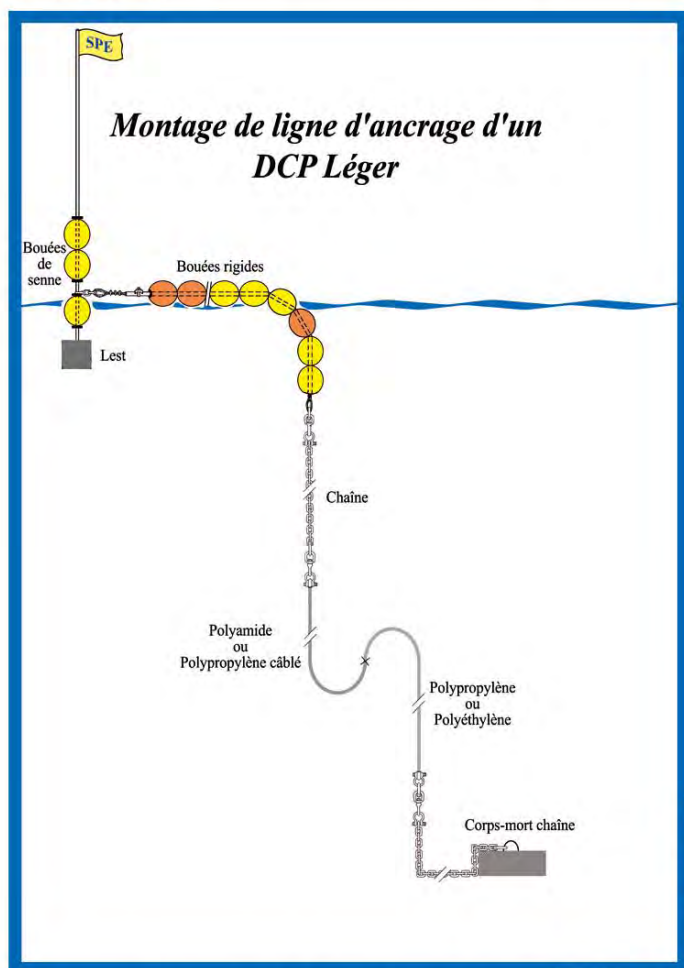
Quelques règles à respecter pour pêcher autour des DCP

L'arrêté n°1661/CM du 4 décembre 2000 relatif à la protection des DCP réglemente les activités de pêche autour des DCP pour protéger les cordages des dégradations causées par les lignes de pêche. Ainsi, il est interdit de s'amarrer au flotteur et de pratiquer la pêche à la bouée ou à la traîne dans un rayon de 100 mètres autour du DCP. Les lignes emmêlées doivent être immédiatement coupées.

Des modifications sont en cours d'élaboration et devraient encadrer les poses réalisées par les privés, fixer un rayon minimum autour du DCP interdisant la pêche à la longline et pénaliser plus sévèrement les comportements inciviques qui détériorent la ligne de mouillage.

Actualisation des positions des DCP

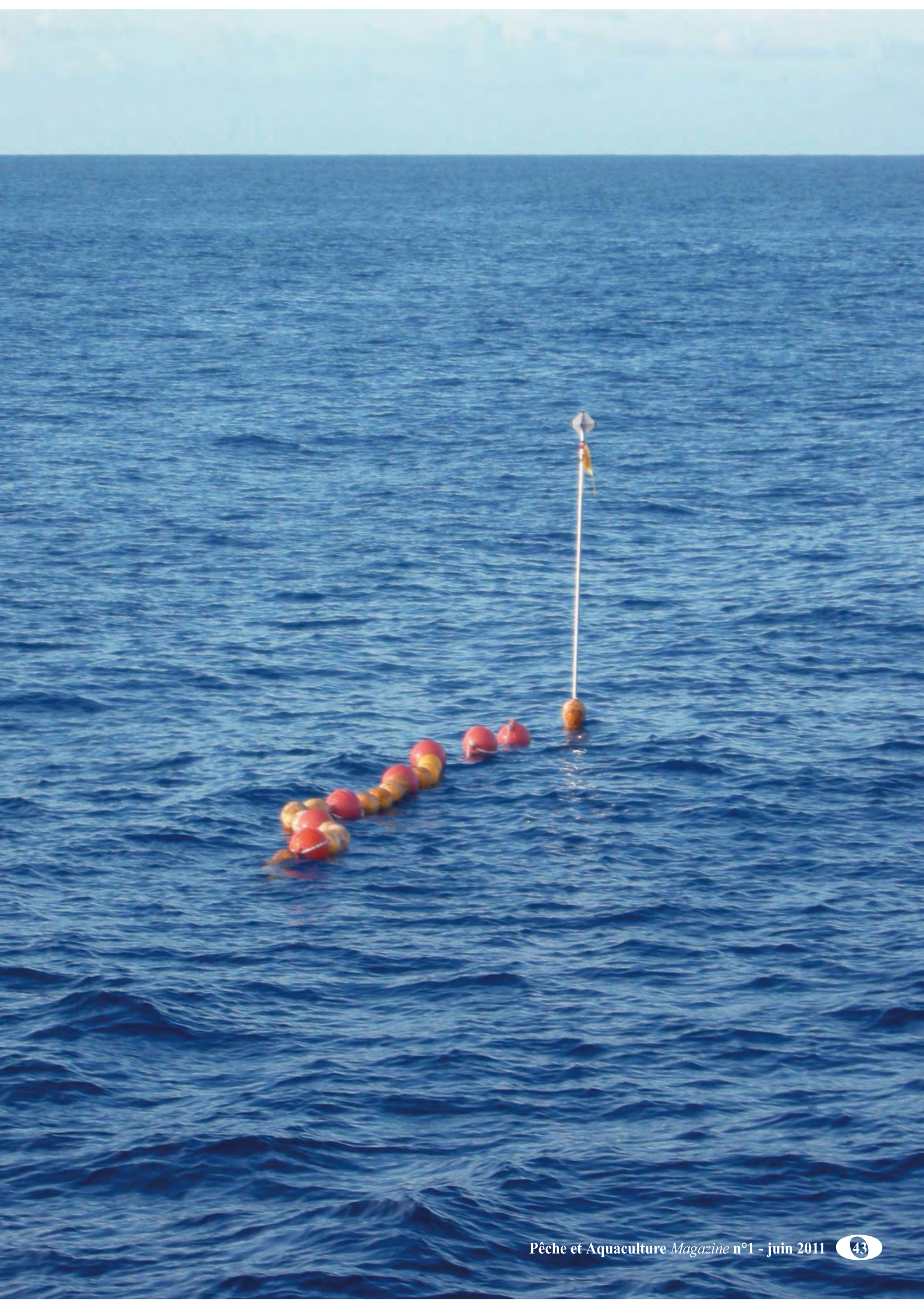
En fonction des ruptures ou ancrages réalisés, les positions géographiques des DCP sont actualisées mensuellement et disponibles sur le site du service de la pêche www.peche.pf



On considère que c'est la ligne verticale qui constitue le principal facteur d'attraction des thons, mais pour améliorer le système, un filet est installé à 15 mètres de profondeur sous le chaînon de bouées pour constituer un abri pour les alevins de poissons, lesquels attirent les prédateurs tels que les thonidés (thons et bonites), les thazards et mahi mahi, qui attirent eux-mêmes de plus grands prédateurs comme les marlins et les requins.

Nouvelle équipe chargée du programme des DCP au service de la Pêche





Ouverture prochaine de la campagne de pêche de trocas dans les tuamotu pour la période d'août à octobre 2011. Vente en novembre.



Statut du marin pêcheur. Il représente une avancée importante pour les marins en termes de revenu et de couverture sociale. Le projet de loi de Pays a été adopté à l'unanimité par les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française le jeudi 16 juin 2011.

Retrouvez dès maintenant sur le site www.peche.pf le Bulletin statistiques 2010, synthèse des données de la pêche professionnelle et de l'aquaculture en Polynésie française. Format papier disponible au service de la Pêche.

L'inauguration du Centre technique aquacole (CTA) de Vairao est prévue pour la mi-octobre 2011.



Le 27 mai 2011, la délégation de la CODIM (Communauté de communes des îles Marquises) menée par son président Joseph Kaiha, maire de Ua Pou, a effectué une visite du port de pêche de Papeete. Cette visite a permis de mieux appréhender les enjeux de la filière et la réalité du terrain : production et débarquement du poisson jusqu'à son conditionnement et sa commercialisation.



Il y a 30 ans, le 12 juin 1981, l'ORERO aujourd'hui service de la Pêche, procédait à l'ancrage du premier DCP (Dispositif de concentration de poissons) sur la façade Nord de l'île de Tahiti.



*Visite du gouvernement à Tautira de 2 fermes aquacoles "Tautira aquaculture" et "Tahiti Fish Aquaculture" spécialisées dans l'élevage du Paraha Peue (Platax Orbicularis) et du Centre technique aquacole (CTA) de Vairao regroupant les écloséries de poissons et de crevettes.
(12.05.2011)*



Ancrage de 4 DCP dans les archipels des Australes et des Tuamotu Gambiers vers la fin du mois de juin 2011.

Du 8 au 17 août 2011, se tiendra à Ponape, Etats fédérés de micronésie, le 7ème comité scientifique de la WCPFC
www.wcpfc.int



En septembre 2011, ancrage de DCP aux îles Marquises et reconstitution du parc des îles de la Société.

et du 28 septembre au 4 octobre 2011, le 7ème comité technique TCC (Technical and compliance committee).

Du 11 au 15 juillet 2011 : 3ème réunion conjointe des organisations régionales de pêche qui regroupe les 5 principales entités : IATTC (Pacifique Est), WCPFC (Pacifique Ouest et centre), IOTC (Océan Indien), ICCAT (Océan Atlantique) et CCSBT (Thon rouge du sud Pacifique), La Jolla, Californie.

Du 4 au 8 juillet 2011 : 82ème réunion annuelle de la commission interaméricaine du thon tropical à La Jolla, Californie. La Polynésie française est membre de la délégation française à cette réunion.

FACILE

Goujonnettes de marlin

sauce tartare

TEMPS DE PREPARATION

1 h

TEMPS DE CUISSON

10 mn

INGREDIENTS POUR 8 PERS

- 1,5 kg de marlin en filet

Pour paner

- 150 g de farine
- 4 oeufs
- 15 cl d'huile
- 400 g de mie de pain

Bain de friture

- 1 l d'huile

Sauce tartare

- 2 jaunes d'oeufs
- 20 g de moutarde
- 300 cl d'huile
- 30 g de câpres
- 30 g de cornichons
- 30 g d'oignons verts
- 15 g de persil haché

MATERIEL

- 3 petites plaques pour paner
- 1 friteuse
- 1 saladier pour la mayonnaise
- 1 fouet

LA NOTE DU TROUBADOUR

Les filets de poisson taillés de cette manière peuvent ressembler à des goujons, d'où l'appellation de "goujonnettes".



Elaboration de la recette

- 1) Façonner les goujonnettes : Détailler dans le filet de marlin des lanières de 2 cm de côté et 6 à 8 cm de longueur. Saler et poivrer.
Les passer dans la farine en les tapotant doucement pour enlever l'excédent de farine. Mélanger les oeufs battus, l'huile et deux cuillères d'eau froide et y tromper les goujonnettes, les égoutter légèrement et les rouler dans la mie de pain mixée. Réserver au frais.
- 2) Cuire les goujonnettes : Faire chauffer l'huile de friture et plonger les goujonnettes dans une friture à 180°. Laisser frire 6 à 7 mn (les goujonnettes doivent être dorées et sèches). Les égoutter sur un papier absorbant et saler.
- 3) Confectionner la sauce tartare : Réunir dans le saladier les jaunes d'oeufs, le sel, le poivre et la moutarde. Puis incorporer progressivement l'huile avec un fouet. Vous devez obtenir un mélange homogène, onctueux et légèrement résistant. Hacher finement et séparément les cornichons, les câpres, le persil et ciseler les oignons verts. Puis ajouter le tout dans la mayonnaise.
- 4) Dressage : Disposer en buisson les goujonnettes de marlin, garnir de persil frit en branche et de citrons historiés (découpe décorative). Accompagner de sauce tartare à côté.

Cette préparation peut être servie à l'apéritif ou comme entrée.



Votre recette est le fruit de la collaboration active entre le service de la Pêche (ex - EVAAM), l'encadrement du Lycée hôtelier de Tahiti et le troubadour de la cuisine polynésienne Monsieur Jean-Pierre Despériers.

Vous trouverez d'autres recettes sur notre site internet www.peche.pf

BOUCLES

LE NŒUD DE POTENCE À BOUCLE

Ce nœud permet de réaliser des boucles sur une ligne pour y fixer des avançons ou des plombs et de les remplacer sans toucher à la ligne mère. Il nécessite toutefois un certain tour de main.



1 - Faire une large boucle sur le corps de la ligne mère en croisant les 2 brins.



2 - Torsader plusieurs fois l'un des 2 brins sur la boucle en gardant un espace dans la torsade centrale.



3 - Ramener la boucle à la longueur voulue dans cette torsade centrale.



4 - Lubrifier l'ensemble et tirer de chaque côté fermement en tenant l'extrémité de la boucle.

NŒUDS DE BAS DE LIGNES

LE NŒUD DU PENDU

Un nœud très résistant pour les attaches rapides et les émerillons.



1 - Passer 15 à 20 cm de fil dans l'œillet et faire une boucle à l'extrémité de la ligne. Le brin libre est ramené sur lui-même et au-dessus de l'autre brin.



2 - Enrouler 5 à 10 fois le brin libre autour des 2 brins parallèles en s'éloignant de l'œillet.



3 - Lubrifier et tirer sur le brin libre pour resserrer le nœud.



4 - Tirer sur le brin fixe pour ramener le nœud à l'œillet. Couper la partie de brin inutile à 1 mm du nœud.



Service de la Pêche
P I H A R A V A ' A I

Professionnels de la pêche, n'hésitez pas à nous contacter



2^{ème} étage de l'immeuble J.B. LECAILL à Fare Ute

Horaires d'ouverture : 7h30 à 16h du Lundi au Jeudi et de 7h30 à 15h le Vendredi

BP 20 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française Tél. (689) 50 25 50 - Fax (689) 43 49 79

E-mail : spe@peche.gov.pf - Site : www.peche.pf

Bureau du port de pêche de Papeete

Fare Ute – Bâtiment de mareyage export

Tel/Fax : 45.19.85

Contact : Taiana RAOULX

E-Mail : Spe.PORTDEPECHE@peche.gov.pf

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h30 à 11h30

En cas d'absence, un numéro d'urgence est affiché sur la porte du bureau.

Bureau de Tahaa

Service de la Pêche

B.P 199 – 98734 Haamene – Tahaa

Tél/Fax : (689) 65.62.85

Contact : Georges KONG FOU

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h 30 à 14h 30

Bureau de Raiatea (centre administratif de Uturoa)

B.P 367 – 98735 Uturoa – Raiatea

Tél/Fax : (689) 66.33.99

Responsables : Philippe CHOUNE - Eric MILLAUD

E-Mail : philippe.choune@peche.gov.pf

E-Mail : eric.millaud@peche.gov.pf

Apooiti : Tél/Fax : (689) 66.12.39

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h30 à 14h 30

Bureau de Huahine

Service de la Pêche

B.P 214 – 98731 Fare – Huahine

Tél/Fax (689) 68.74.39

Contact : Alain AH-MIN

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 14h 30



Retrouvez nous sur www.peche.pf